

DETECTIVE

LE GRAND HEBDOMADAIRE DES FAITS DIVERS

N° 162 - 8 août 1949

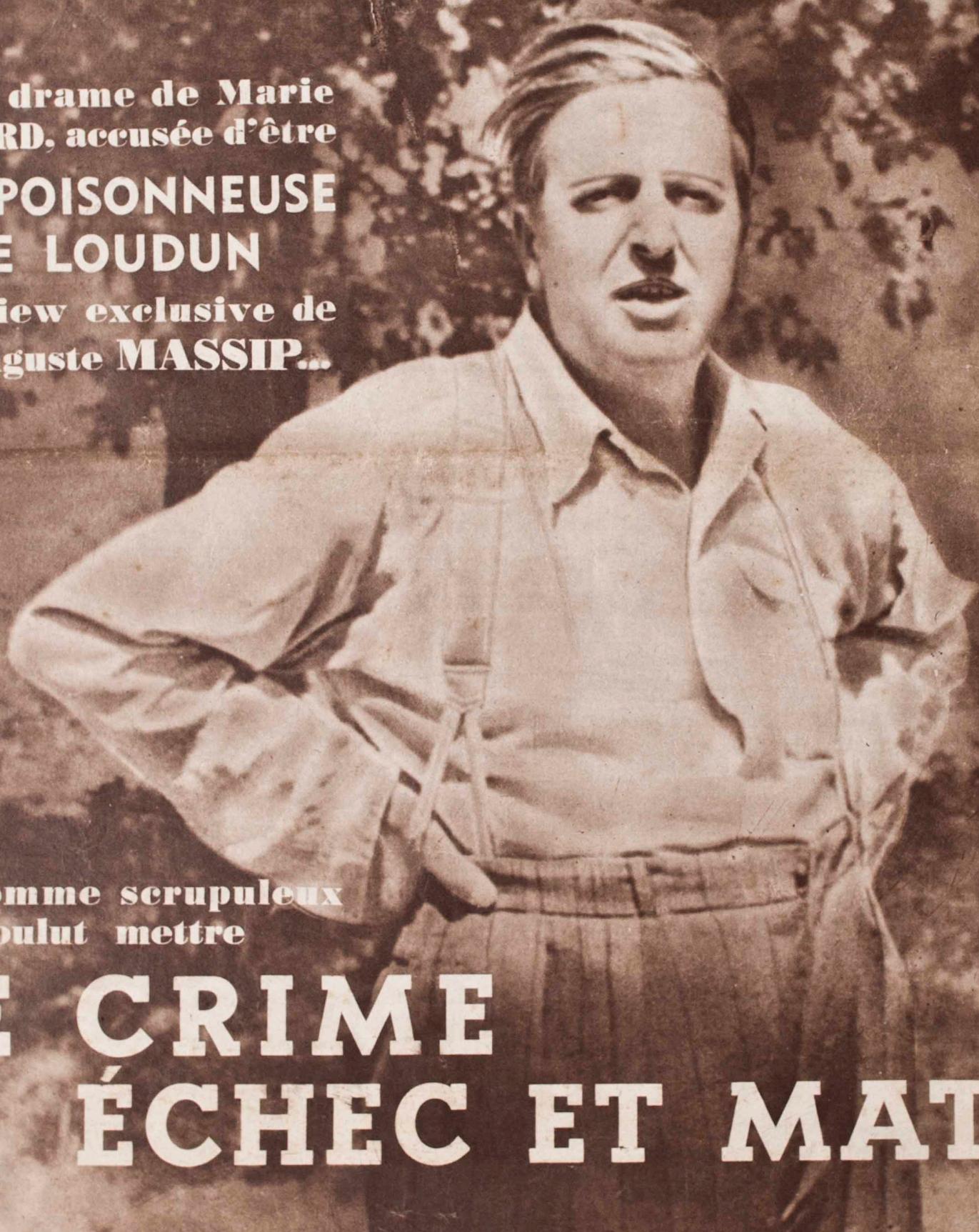
TOUS LES LUNDIS

25 frs

BELGIQUE : 6 fr. BELGES

Sur le drame de Marie
BESNARD, accusée d'être
L'EMPOISONNEUSE
DE LOUDUN

interview exclusive de
M. Auguste MASSIP...



... l'homme scrupuleux
qui voulut mettre

LE CRIME ÉCHEC ET MAT

Sur le drame de Marie BESNARD, accusée d'être L'EMPOISONNEUSE DE LOUDUN

Sur le banc où s'assoient les inculpés, M^{me} Marie Besnard attend de paraître devant le juge d'instruction, M. Roger, pour s'entendre inculper d'homicide par empoisonnement.



prononcées, M^{me} Pinton se les répétait sans y croire, tout en marchant vers la maison du docteur Gallois, médecin traitant, qu'elle sentait de son devoir d'alerter.

Croisant au passage une ancienne collègue, M^{me} Michaud, elle la mit au courant de son secret et, le docteur Gallois n'étant pas rentré, elle s'en alla se confier au docteur Chauvenet, en cette affaire médecin consultant.

M. Besnard vient de me dire que sa femme lui avait administré du poison...

Que pensa Hippocrate de l'affaire ? Nous n'avons pu le savoir exactement, n'ayant pu joindre le docteur Chauvenet à Thouars et nous étant fait conduire de façon très cavalière par l'autre médecin. Un fait est sûr : M. Besnard trempa quelques jours plus tard, le 27 octobre, muni des sacrements de l'Eglise et garanti de *cuja bon teint* par un petit permis d'inhumer en bonne et due forme.

M^{me} Pinton, rendons-lui cet hommage, avait fait son devoir. Les hommes de science avaient conclu à un mort naturelle. Reconnaissons qu'elle eût fait preuve d'ortocritisme en allant discuter, elle simple profane, leur savoir, ou en alertant, par-dessus leur tête, le Parquet.

Le crime avait passé, et comme toujours, le régisseur mystérieux, le fantôme vengeur qui veut que l'homicide soit puni, avait essayé de faire lever le rideau sur le drame à grand spectacle qu'est toujours une action judiciaire ouverte après meurtre.

Mais, comme il arrive parfois, ses trois coups annonciateurs étaient tombés dans le vide. Le rideau n'était pas levé.

Entrée en scène de M. Auguste Massip

Vient donc M. Besnard en terre, et la vie qui repulsa dans la maison du faubourg de Mirabeau, M^{me} Pinton ne peut toutefois s'empêcher le secret qu'elle porte pesé une tonne !

D'un touché deux notes à l'un de ses amis, M. Auguste Massip, châtelain de Montpensier, à Vézères, avec qui elle déjeune, deux ou trois jours après les obsèques.

Le frère de M. Auguste Massip, M. Joseph, est présent. M^{me} Pinton narre sa curieuse histoire et s'entend dire par son hôte qu'elle devrait bien prévenir la justice.

Nous nous comprenons, lecteur. Le moment crucial est arrivé. Ce M. Massip borne son intervention à ce simple conseil, et c'en finit de toute cette histoire. Personne n'en souffrira jamais mot. L'affaire d'empoisonnement peut-être avec un *si* de Loudun n'aura pas lieu.

Mais M. Massip n'a pas borné son intervention à ce simple conseil. Cinq jours plus tard, il a eu les pieds dans le plat, et pas pour rien. Et, s'il n'a pas réussi immédiatement, le fait n'en demeure pas moins — nous allons voir le démontrer tout à l'heure — que la machine judiciaire s'est finalement déclenchée.

Pour interviewer cet homme scrupuleux, nous nous sommes rendus au château de Montpensier. C'est, dressé en pleine campagne loudunaise, un castel moyennageux, bâti jadis par le duc de Bourbon, grand-père de Louis XI. Ses murs crénelés portent encore les traces d'un incendie assez récent. Devant la ferme, que les hommes ont éparpillée, M. Auguste Massip, un homme robuste, jeune, véritable force de la nature, nous accueille avec cordialité.

« Alors à l'ombre, la-bas, sous ce pommier. Nous y serons plus à l'aise. »

Nous faisons, nous nous asseyons sur l'herbe, et notre interview commence.

« Quand M^{me} Pinton, au lendemain de l'enterrement, m'a fait la confidence que vous savez, elle s'est exprimée de manière très nette. Après m'avoir donné de nombreux détails sur la fin de M. Besnard, elle m'a déclaré que le dialogue suivant s'était déroulé entre lui et elle :

« Ma pauvre, je suis perdu. On m'a fait absorber du poison. »

« C'est possible ! »

« Mais si... »

« Qui aurait fait ça ? L'Allemand ? »

« Non. C'est Marie. Lors du dernier repas que nous avons fait en quittant les Libourcaux, il y a quelques jours, j'ai remarqué qu'il y avait déjà un liquide dans l'assiette et ma femme avait servi de la soupe. Une demi-heure après avoir mangé, j'ai été très malade, j'ai vomit. »

« Ce premier point posé, M. Massip continue : « C'est alors que je nous allai à M^{me} Pinton d'alerter la justice. Mais elle ne me parut plus disposée à le faire. Elle me dit qu'elle ne voulait pas d'histoires, que le bon Dieu jugerait tout. Et lui fit remarquer qu'elle tenait un raisonnement à la Poudre Plâtrée, et l'indiqua que j'alerterais la justice moi-même. »

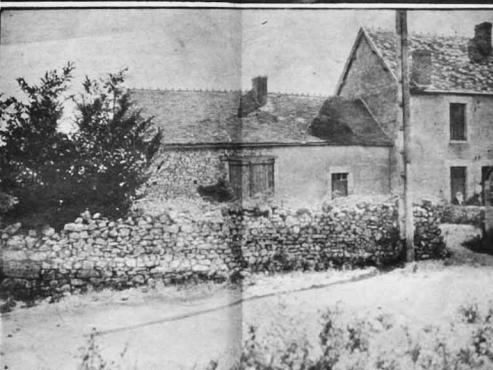
« Notre hôte tient à nous dire qu'aucun sentiment d'hostilité à l'égard de M^{me} Besnard ne



Alfred Dietz. « Ady », avait connu la bonne vie chez les Besnard...

Peu avant sa mort, Léon Besnard fit à M^{me} Pinton une redoutable confidence.

Aux Libourcaux, M. Besnard constata que seul Besnard fut malade.



C'est dans cette maison, au hameau des Libourcaux, que Besnard fut pris de vomissements, après avoir, durant un repas, mangé une soupe préparée par sa femme.

La Mère s'étonne qu'on aie pu « faire parler » les oiseaux.

Dernière cette façade sans joie, le millionnaire Léon Besnard s'effrita pour ne plus se relever.



M. Auguste MASSIP, l'homme scrupuleux qui voulut mettre LE CRIME AU JUEC ET MAT accorde aux envoyés spéciaux de DÉTECTIVE une interview exclusive



Des émotions de ce genre, la paisible ville de Loudun en était déshabituée depuis longtemps.



Le commissaire Nocoquet et l'inspecteur Chaumier.



Dans le petit cimetière, la tombe où Besnard dormait, empoisonné à l'arsenic.

l'incita à agir. Dans son esprit, il ne s'agissait que de dissiper les doutes que le redoutable pouce tenu par M. Besnard sur son lit de mort faisait forcément naître. Après avoir réfléchi pendant quatre jours, il prit sa plume, resuma noir sur blanc l'information qu'il tenait de M^{me} Pinton, se mit sur son trente et un et se rendit à Loudun pour remettre le papier entre les mains d'un magistrat.

Dans mon écrit, insistai-je, je faisais preuve d'une grande prudence. Après avoir insisté sur le fait qu'un malade est susceptible d'être tout, de divaguer, je me permettais de suggérer qu'une analyse des « évènements » formels dont personne ne pourrait s'effrayer — permettrait à ceux qui l'inquiétaient souvent de retrouver la paix de l'âme.

Vous avez là qu'on avait cherché à étouffer l'affaire. C'est faux. Mes renseignements ont été transmis le plus régulièrement du monde à Poitiers, et une enquête a été ordonnée. Si elle n'a donné aucun résultat, ce n'est pas de ma faute. Quand M^{me} Pinton a été interrogée, elle n'a pas maintenu ses révélations.

Nous ne prenons pas, en entendant ceci, des mines indignées. L'attitude de M^{me} Pinton, nous la comprenons. Ayant fait son devoir en alertant Hippocrate, elle se considérait comme quitte et, sans doute, avec raison.

Mais celui qui ne regardait pas, c'était le mystérieux régisseur, l'ombre qui n'avait jamais cessé d'occuper, invisible, le décor, le lutin acharné à assurer le repas des assassinés en provoquant le châtiment de leurs assassins, provoquant le châtiment de leurs assassins. Pour la deuxième fois, sa chaise lui passait sous le nez. Pour la deuxième fois, il avait frappé les trois coups et le rideau ne s'était pas levé. C'était pire que le fameux facteur Lait, au moins, il n'avait à sonner que deux fois !

Nous sommes toujours sous le pommier, avec M. Massip, qui s'était prêt à présent d'événements qui se sont déroulés près d'un an plus tard.

Les mois s'étaient écoulés, et je ne m'étais pas occupé davantage de l'affaire, considérant que, moi aussi, j'avais fait mon devoir, et qu'on ne pouvait rien demander davantage. Le dimanche 17 octobre 1948, dans l'après-midi, le feu éclata au château. Je fis alerter les pompiers de Loudun et luttai de mon mieux contre le sinistre, aidé par deux Allemands. Hélas ! le feu nous gagna et, quand les pompiers arrivèrent, une heure plus tard, le château était un immense brasier.

« On eût tôt fait d'établir que l'incendie avait été allumé par un bambin de six ans, Jean-Claude Aubry, venant d'un mariage que j'avais engagé pour les travaux de vendange. Les Aubry étaient partis voir des parents à Lermé, dans l'Indre-et-Loire, en laissant le gosse et sa petite sœur Françoise. »

« Tout d'abord je crus à un incendie par imprudence ; mais, une quinzaine plus tard, certains propos recueillis dans le voisinage me donnèrent lieu de penser que le sinistre dont j'avais été victime était, en réalité, dû à la malveillance. J'ai donc porté plainte. »

M. Massip nous explique que, selon ce qu'on lui avait rapporté, M^{me} Besnard (qui lui gardait rancune, ainsi d'ailleurs qu'à M^{me} Pinton, pour avoir provoqué le fameux commencement d'incendie) avait formulé le souhait de voir arriver un grand malheur à M. Auguste, le jour anniversaire de la mort de son mari.

Huit jours après l'incendie, elle commenta le sinistre en ces termes : « Il lui en arrivera bien d'autres ! »

M. Massip ne se trompe-t-il pas en supposant que la veuve de M. Besnard aurait pu être, indirectement, l'instigatrice de ce sinistre ? Nous sommes mal placés pour juger. Aussi bien n'est-ce point à la suite directe de cet incendie, mais bien à la suite d'une manière de cambriolage commis le 5 février 1949 chez M^{me} Pinton (qui habitait toujours en face de la maison Besnard, dans une maison appartenant à la veuve) que la Brigade mobile de Lamoignon amonvera une longue et patiente enquête.

Cambriolage bizarre, en vérité. Le cambrioleur n'a pris que des choses offertes naguère à M^{me} Pinton par ses amis Besnard : de la vaisselle, de la literie, un bottage. On retrouve d'ailleurs une partie du butin, dans les environs. M^{me} Pinton, bien sûr, en déduit que M^{me} Besnard n'est pas étrangère à l'affaire. Par le fait de l'intervention de M. Massip, M^{me} Pinton est devenue un témoin gênant, dont on souhaite le départ.

Et M. Massip de nous dire encore : « Quand l'inspecteur Normand est venu voir M^{me} Pinton, au sujet du cambriolage, elle lui a dit ce qu'elle en pensait. Il a ainsi appris que le propos tenu par M. Besnard à son lit de mort était vrai. »

L'abandonnement de l'enquête du commissaire Nocoquet et des inspecteurs Normand et Chaumier, au la comait, sur l'ordre du Parquet, on exclut le corps de Léon Besnard, dans le cimetière de Loudun, et après l'autopsie, pratiquée dans une ancienne chapelle, qui se dressa au centre de la nécropole, les viceries sont prélevés, placés dans ces bocaux scellés, et envoyés pour analyse au laboratoire de police scientifique du docteur Béraud, à Marseille.

Cette exhumation n'a pas eu l'heur de plaire à la veuve qui s'est écriée :

« Mon pauvre mari, on ne peut donc pas le laisser dormir ! »

Alors qu'elle aurait eu intérêt, si elle avait été certaine qu'on ne trouverait pas de poison dans le corps, de faire taire les rumeurs qui couraient en demandant elle-même l'autopsie, et cela depuis longtemps.

Deux mois plus tard, le 19 juillet, le coup de tonnerre éclata. Les résultats de l'analyse sont formels : M. Léon Besnard est mort empoisonné.

A l'ombre d'un pommier, M. Auguste Massip explique comment ses scrupules l'amènent à informer la justice des terribles propos tenus par Léon Besnard.

La semaine prochaine

LE SECRET DES MORTS EXHUMÉS



LOUDUN (de nos envoyés spéciaux).

Des vieilles rues pleines d'ombre, mêlant ses vieilles entrelacs sur le dos d'une colline, des pièces riches de soleil, une tour carrée se découplant sur le bleu du ciel, des habitants aimables : c'est Loudun, ville charmante et ancien fort, qui vit arriver en ce monde Théophile Besnard et partir pour l'autre Urban Grandier, le chancelier salace que devaient les flammes du bûcher.

Au bas de la ville, des routes vont inégalement partout, tel ce faulxourg de Mirabeau, orienté vers Poitiers, et qui vient de rendre à Loudun une notoriété que la petite ville eût souhaité de qualité différente.

C'est derrière la porte d'une de ses maisons, une porte de bois clair, luisante de vernis, que s'est déroulé le drame qui a mis toute la région en émoi.

Dans la troisième decade d'octobre 1947, un homme riche, M. Léon Besnard, ancien cordier devenu fermier, rentier, gros propriétaire, était en train de vivre la ses derniers jours terrestres.

L'année, avaient diagnostiqué les docteurs, sans que personne songeât à les contredire. Dans son lent et pénible argument avec la

mort, le voyageur en partance pour l'au-delà était principalement entouré de sa femme, Marie Besnard, cinquante-trois ans, née Davillaud, et du prisonnier de guerre transformé Alfred Dietz, vingt-trois ans, que sa patronne avait affectuellement surnommé Ady. Ce jeune Allemand était employé sur la propriété en qualité d'ouvrier agricole, mais, en fait, il était traité comme l'enfant de la maison, pour dire le moins.

En ces paisibles moments, les Besnard recevaient aussi la visite assez fréquente d'une amie de la famille, M^{me} Pinton, retraitée des P. T. T., une dame qui avait parcouru sans histoires une bonne moitié du chemin de la vie, et qui eût certainement pu suivre en paix l'autre moitié si le destin ne l'avait choisie pour velette dans une affaire criminelle dont il est aisé de prévoir quelle tendra son rang parmi les causes célèbres.

En sortant de chez les Besnard, après une de ses visites, M^{me} Pinton emportait un sentiment de malaise. La porte refermée dans son dos, elle se mit à trotter dans la rue, troublée, un peu pâle, seule avec la terrible confidence que M. Besnard venait de lui faire quelques instants plus tôt.

Les redoutables paroles que le malade avait



Le 17 octobre 1948, le feu détruit en partie le château de Montpensier.

Amenée de la prison
de Poitiers au cabinet
du juge d'instruction,
MARIE BESNARD,
L'EMPOISONNEUSE
DE LOUDUN,
malgré son double voile...



ARSENIC

ET VIEILLES DENTELLES

est éblouie par notre reporter, comme un oiseau
de nuit par la lumière.

de Marie BESNARD, L'EMPOISONNEUSE
LOUDUN, qui tente vainement de masquer ses
meurtres et son visage sous un double voile

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES

l'impassible docteur BÉROUD décèle le crime
et le pèse à un milligramme près.



Le visage masqué sous un double voile...



... de dentelle noire, Marie Besnard...



... essaye d'échapper à notre reporter...



... Mais il est tenace, et il engage...



... un match au finish, dont il sort...



... enfin vainqueur au sixième round !

POITIERS et MARSEILLE (de nos envoyés spéciaux).

SCÈNE à présent familière : d'un fourgon vitré qui accoste près d'une des entrées du Palais de Justice de Poitiers, descendent deux gendarmes escortant un fantôme inquiet, une silhouette furtive et sinistre cagoulée de noir au moyen d'un double carré de dentelle. C'est la Besnard, l'empoisonneuse de Loudun, qui s'efforce ainsi d'échapper aux reporters-photographes... sans y réussir toujours.

Il y a trois mètres entre la porte du fourgon et celle du Palais. La sombre apparition a à peine le temps d'entendre les cris qui saluent son arrivée :

— A mort, la donneuse de poison ! A mort !...

Déjà, elle chemine dans les couloirs, entre ses deux anges gardiens, ruminant dans sa tête les contre-attaques qu'elle opposera tout à l'heure aux témoins avec lesquels elle sera confrontée par M. Roger, le juge d'instruction qui mène cette affaire avec une réelle maîtrise, et en présence de ses défenseurs, M^e du Cluzeau, du barreau de Poitiers, et M^e Hayot, du barreau de Paris, qu'assiste M^e Grumbach.

Car la semence de mort lente ne considère les chevaliers de l'objectif que comme ses ennemis n^o 2, ses ennemis n^o 1 étant, déclare-t-elle, ces témoins qui viennent déposer contre elle, l'accabler sous des révélations qui continuent, plus que jamais, à se corroborer les unes les autres.

Faisant preuve d'un acharnement inouï, l'inculpée persiste à contredire ces témoins, traitant les uns de malveillants, qualifiant les autres de menteurs, allant même jusqu'à lancer contre certains d'entre eux des « accusations de diversion » destinées à diminuer le poids de leur témoignage.

Nous avons vu ces témoins sortir du Palais, tout vibrants d'indignation. Ils s'exclamaient :

— Quel toupet ! Quel sang-froid !

Aucun n'a dit : « Quelle intelligence ! » car il est manifeste à présent que l'inculpée n'est pas aussi intelligente que certains le prétendaient.

Elle le prouve notamment en accusant M^{me} Rossignol (la sage-femme à laquelle elle avait conseillé jadis d'empoisonner son mari à l'arsenic) d'avoir dénoncé ce même mari à la Gestapo, comme possesseur d'un revolver, alors que chacun sait qu'il n'a jamais été inquiété pour ce motif plutôt sérieux.

Elle le prouve aussi en révélant involontairement à M. Toussaint — le père Toussaint, comme l'appellent tous les sportifs de la région loudunaise — qu'elle est le « corbeau », auteur d'une lettre anonyme injurieuse et ordurière à lui adressée. La méchante missive contenait, en effet, un *post-scriptum* tracé sur un carré de papier séparé, que le père Toussaint a détruit aussitôt reçu. En parlant de ce carré de papier, dont seuls l'expéditeur de la lettre et son destinataire pouvaient avoir eu connaissance, la femme à l'arsenic s'est mise elle-même dans le bain !

*

Tandis que Marie Besnard, avec sa voix ouatée qui se déchire souvent pour laisser apparaître le tranchant de l'acier, se débat contre cette justice qui l'a enfin rejointe — c'était inévitable — tandis qu'elle se défend bec et ongles contre l'accumulation des charges capitales, un homme de science, isolé dans son laboratoire, contribue, plus que n'importe quel témoin, à fixer sa destinée.

C'est le docteur Béroud, autorité de classe internationale en matière d'expertises criminelles. Son laboratoire de criminologie est situé dans le Palais de Justice de Marseille, et les expertises réalisées par lui au cours d'affaires criminelles ne se comptent plus.

C'est lui, le docteur Béroud, qui est le véritable ennemi n^o 1 de Marie Besnard.

Pourtant, il ne connaît pas l'inculpée. Il ne connaît que des caisses qu'il reçoit, des bocaux, des formulaires, des étiquettes. Le juge d'instruction lui a demandé d'affirmer si, oui ou non, les débris humains que renferment ces bocaux contiennent des quantités de poison suffisantes pour établir juridiquement l'acte criminel tel qu'il est prévu par l'article 301 du code pénal :

Est qualifié d'empoisonnement, tout attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites.

Après nous avoir rappelé que la pratique de l'empoisonnement criminel remonte à la plus haute antiquité, le docteur Béroud a bien voulu, en dehors de toute affaire en cours d'expertise, nous accorder une brève interview.

— L'empoisonnement mis à part, nous a-t-il dit, on admet que l'arsenic existe normalement, à doses extrêmement réduites, dans les tissus de l'homme et des animaux. Il peut y être introduit par l'alimentation ou par une médication arsenicale. Ces traces normales ne dépassent pas un milligramme pour la totalité des viscères humains...

Le docteur Béroud précise :

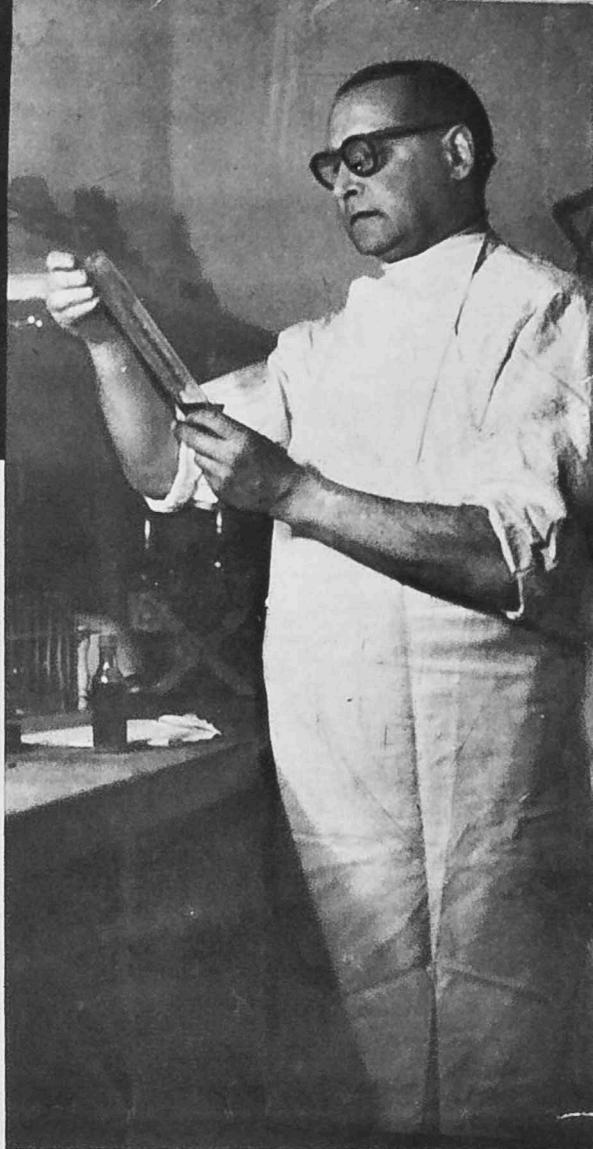
— Les recherches toxicologiques sont difficiles. De longs travaux sont nécessaires pour dégager une trace de poison dissimulée dans un corps humain. Néanmoins, les criminels qui escomptent l'impunité font un mauvais raisonnement, car, lorsque le poison est là, nous le trouvons toujours, par preuve scientifique indiscutable.

Nous apprenons encore que la présence du poison n'est affirmée que si elle est surabondamment démontrée.

Après l'élimination dans les viscères, poursuit calmement le docteur, des alcaloïdes, glucosides, hypnotiques, acides organiques, poisons volatils ou minéraux, etc., qui peuvent y subsister, la recherche de l'arsenic se fait par deux méthodes d'une extrême sensibilité : celle de Cribier et celle de Marsh. La méthode de Cribier donne des dosages compris entre 0 milligramme 005 et 0 milligramme 2. La méthode de Marsh donne des résultats plus importants. Une fois l'arsenic trouvé, on reprend les destructions organe par organe pour établir un dosage, afin de déterminer si l'on se trouve en présence d'un empoisonnement lent ou aigu.

Nous demandons encore :

— L'arsenic trouvé peut-il provenir du contact du cadavre



C'est grâce à des méthodes scientifiques de très haute précision que le docteur Béroud a décelé l'arsenic.

avec des matières arsenicales : terre de cimetière, mixtures placées dans le cercueil ?

— Non, répond notre interlocuteur. Aucune erreur de ce genre n'est possible ; car, automatiquement, des prélèvements de cette terre et de ces objets sont analysés aux fins de rechercher la présence d'arsenic.

*

La conclusion du docteur Béroud vient trop tard pour interdire à l'empoisonneuse de Loudun de commettre ses forfaits, mais elle peut être précieuse à des criminelles en puissance qui penseraient à l'imiter :

Il est aussi facile de trouver un assassin se servant de poison qu'un assassin se servant de revolver. Ce que beaucoup de gens ignorent...

On nous permettra de conclure avec notre vieux slogan :

Même commis par le poison, le crime de paie pas.

Le crime, aussi odieusement camouflé qu'il soit, ne paie jamais.

H. GREY et C. SINCLAIR.

(Reportage photo Hervagault et Sinclair, DÉTECTIVE.)



M. Quintard corrobore l'accablant témoignage de Mme Rossignol.



Le père Toussaint affirme que Marie Besnard est aussi un corbeau.



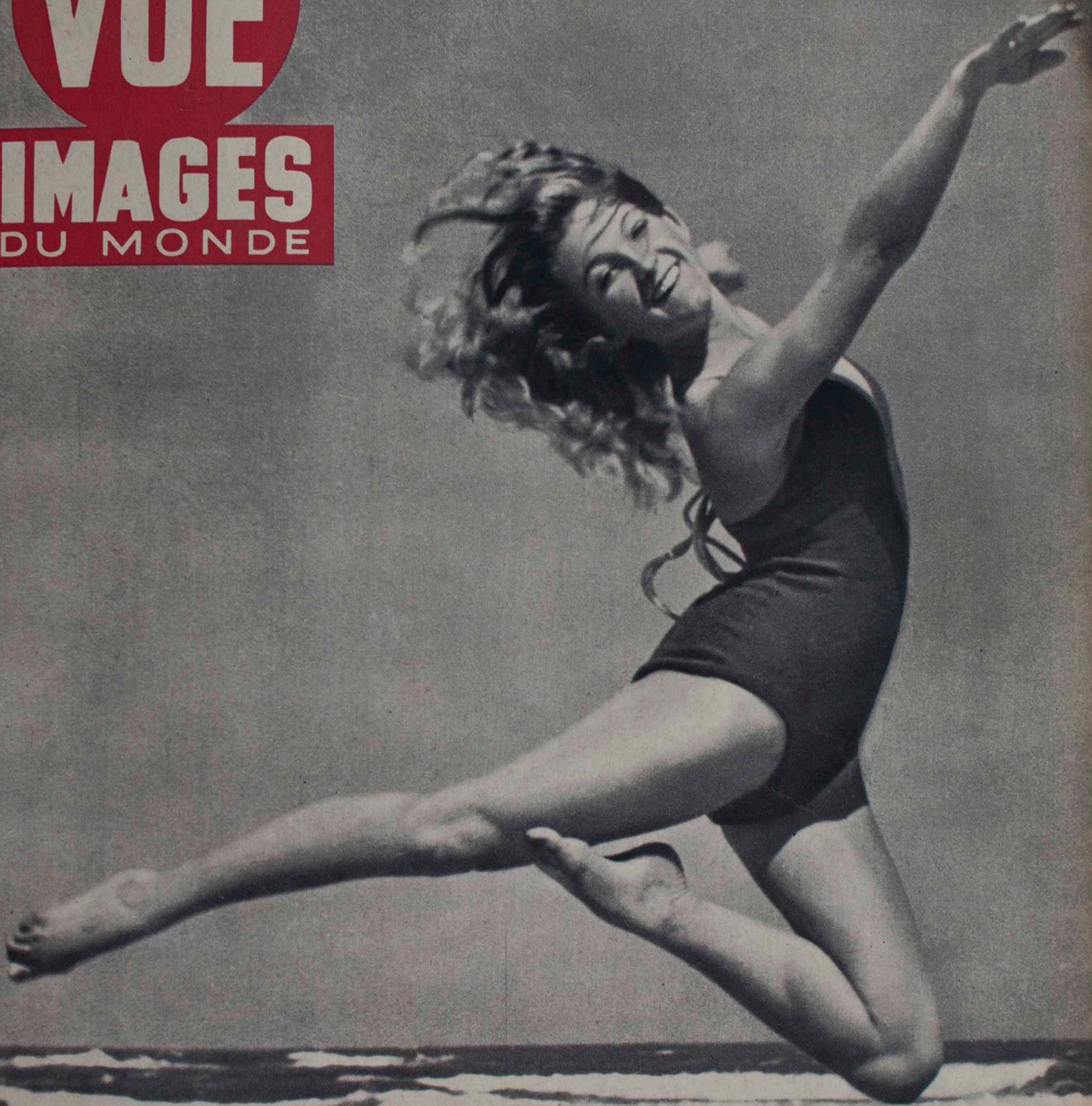
« La Marie ne voulait pas appeler le médecin », dit Mme Baraudon.



M^e Hayot, du barreau parisien, un des défenseurs de l'inculpée.

L'empoisonneuse de Loudun
l'histoire d'un tragique héritage en
sept assassinats (voir page 7)

POINT DE
VUE
IMAGES
DU MONDE



" VIVE LES VACANCES
s'écrie cette jeune fille...
avant de reprendre le train

5^e ANNÉE

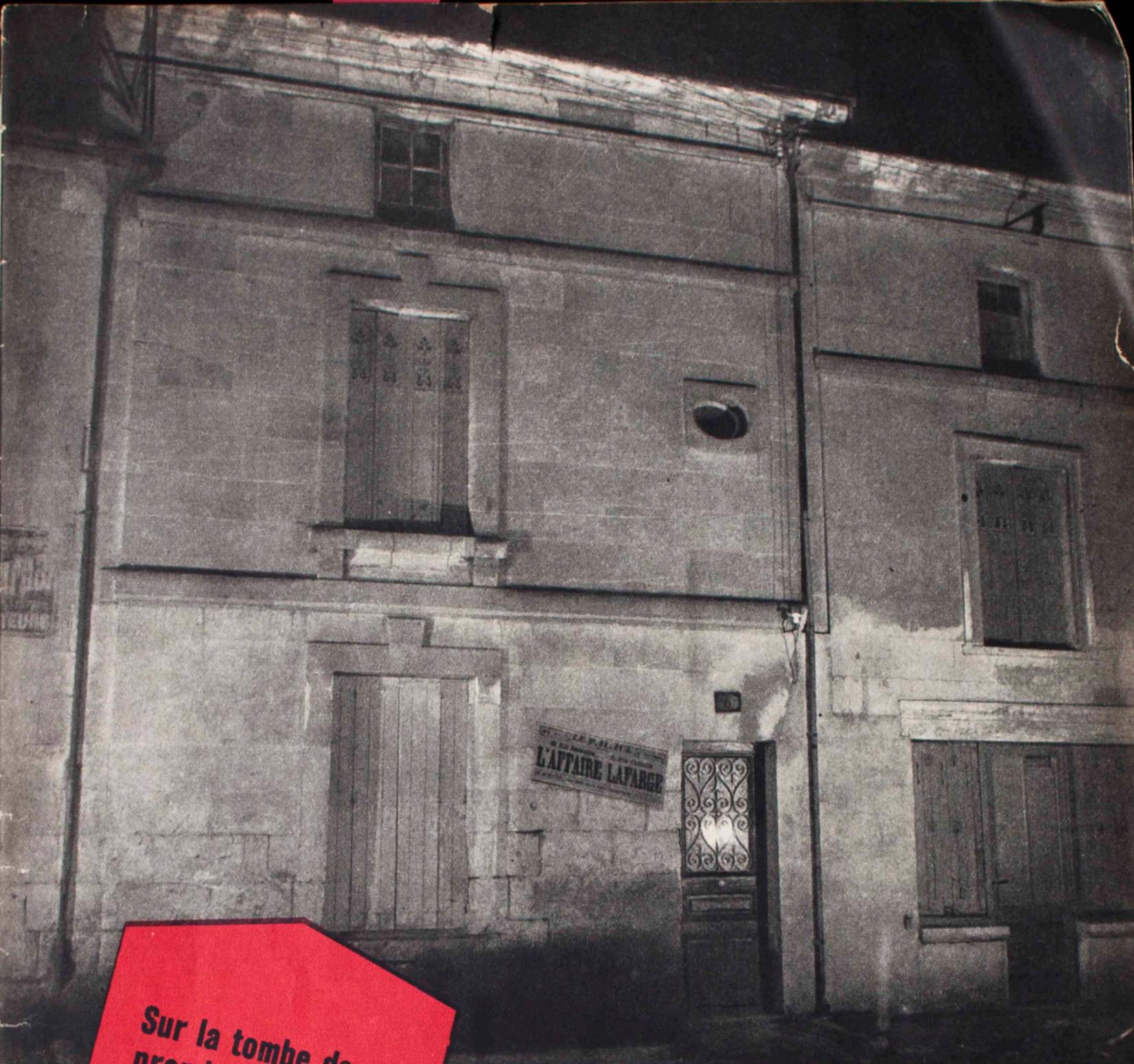
NOUVELLE SÉRIE - N° 66

8 SEPT. 49

Dans ce numéro : Jean Rostand : " Les
bébés-éprouvettes sont dépassés "

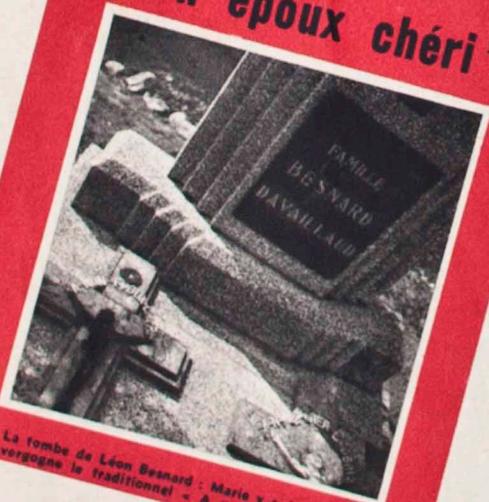
Prix de vente en
BELGIQUE 9 fr.

40 F



SUR LA MAISON DE L'EMPOISONNEUSE, L'AFFICHE DU CINEMA DE LOUDUN QUI PROJETTE « L'AFFAIRE LAFARGE ».

Sur la tombe de son premier mari : « A mon époux chéri »



La tombe de Léon Besnard : Marie y a déposé sans vergogne le traditionnel « A mon époux chéri ».

L'empoisonneuse de Loudun : 13 morts, 7 crimes, un héritage

NOUS avons demandé à Léon Treich, éminent juriste et journaliste spécialiste des questions criminelles, de présenter à nos lecteurs ce que toute la Touraine appelle désormais « l'affaire » : l'affaire des empoisonnements de Loudun, actuellement au nombre de sept, tous attribués officiellement ou officieusement à Mme Vve Besnard. Les morts plus que suspects qui jalonnent l'existence de Marie Besnard sont, semble-t-il à beaucoup, autant d'accusations contre

elle en ce qu'elles lui permettent aujourd'hui d'être à la tête de dix millions.

Cette affaire criminelle, apparentée tant à la Brinwilliers qu'à l'affaire Lafarge, même et surtout à l'affaire Landru, enchevêtrement d'intérêts sordides, de haines de province, de calculs savants, de « démons de midi », de qu'en dira-t-on et de silences prudents, est un extraordinaire roman-feuilleton dont les rebondissements futurs et l'épilogue sont encore imprévisibles.





UN DE CES PAQUETS X QUE MME BESNARD ACHETAIT. PEUT EMPOISONNER 2.500 PERSONNES

du châtelain auprès de la justice, avait annoncé qu'elle se vengerait de lui, à l'anniversaire de son mari... selon les queris encore, après le sinistre, la veuve aurait prophétisé qu'il arriverait bien d'autres désagréments à son dénonciateur ? Peu importe. Toujours est-il qu'Auguste Massip décida de prendre les devants et d'en finir avec une aussi dangereuse adversaire. Il fut conforté dans cette résolution par un autre incident, bien curieux aussi : le 5 février 1949, un cambriolage étrange était opéré chez Mme Pintou (la dame habitait, habite encore, la même rue que les Besnard, la maison en face). L'étrange n'était pas le cambriolage (il s'en comment tant), mais ses détails : il n'avait été volé que des objets ayant eu à un moment ou l'autre quelque rapport avec les Besnard : un lit, de la vaisselle, un Butagaz, etc.

Auguste Massip écrit au Garde des Sceaux, demande que le dossier Besnard soit ouvert à nouveau. Des policiers de la brigade de Limoges sont envoyés sur place : ils vont enquêter à la fois sur l'incendie de Montpensier, le cambriolage Pintou, la mort de Léon Besnard... C'est vrai, avoue cette fois Mme Pintou, c'est vrai. Léon Besnard n'avait bien fait les confidences que vous a révélées M. Massip. Il n'y a plus à hésiter : le corps de Besnard est exhumé, autopsié. Aucun doute : empoisonnement par l'arsenic. Intoxication lente d'abord, puis hâte. Le commissaire Normand, les inspecteurs Normand et Chauvigner interrogent la veuve. Heures durs. Elle nie tout. Sobrement. Sans éclats, presque sans dire mot, fermée, sèche, lèvres serrées. Un seul signe pourrait révéler une secrète agitation : elle tord et détord sans arrêt un coin de son mouchoir autour de son index droit. Elle est incarcérée.

Le drame a été lent à se nouer, mais il est bien noué.

En remontant le fil des ans...

Loudun est une petite ville point agréable, mais qui, document, se meurt (elle aussi). Des 20.000 habitants qu'elle recevait autrefois, elle ne possède plus que le quart. A peine. Ce fut une place forte importante, une des forteresses du protestantisme. C'est parce qu'il redoutait quelque réveil des guerres qui venaient d'ensanglantant si longuement la France que Richelieu démantela son donjon, détruisit ses fortifications pour édifier avec leurs pierres, à quelque distance, la ville de Richelieu. Les gens y sont peu expansifs, ils ne sortent guère de leurs logis, confortables, d'ailleurs, et y voisinent qu'entre petits cercles, très fermés. On n'y est pas moins cancanier que dans les autres petites villes de province, on y est peut-être plus en méfiance des gens de justice.

Malgré tout, quand Marie Besnard fut sous les verrous, les langues se délièrent : il n'est même pas sûr qu'elles n'aient pas témoigné, de-ci de-là, d'une activité excessive et un tantinet inconsidérée. La police au surplus se chargeait bien, tenant le bout du fil, d'aller jusqu'au bout, et de pousser plus que plus courtes. Il ne fallut que peu de jours pour découvrir, tout autour de Mme Besnard, une tragique succession de morts dont beaucoup devenaient singulièrement suspects. Il ne fallut pas plus longtemps pour constater que presque toutes ces victimes avaient laissé leur héritage aux Besnard. Dressons le tableau de chasse de Marie Besnard (en la tenant jusqu'à nous et sans plus tarder, point sur quoi nous reviendrons plus bas).

- 1. — Firmin Antigny, premier mari de l'accusée, mort en 1927.
2. — Veuve Lecomte, grand-tante de Besnard, décédée le 22 août 1938.
3. — Toussaint Rivet, décédé le 14 juillet 1939.
4. — Eugène Davillaud, père de Marie, mort le 15 mai 1940.
5. — Veuve Louise Guoin, grand-mère de Léon Besnard, décédée le 2 septembre 1940.
6. — Marcellin Besnard, père de Léon Besnard, mort fin 1940.
7. — Mme Besnard, mère de Léon Besnard, morte au début de 1941.

- 8. — Alice Bodin, née Besnard, sœur de Léon, morte le 27 mars 1941.
9. — Veuve Rivet, décédée en décembre 1941.
10. — Pauline Lalleron, cousine de Marie Besnard, morte le 17 juillet 1945.
11. — Marie Lalleron, sœur de Pauline, cousine de Marie, morte huit jours après sa sœur.
12. — Léon Besnard, mari de l'accusée, mort le 27 octobre 1947.
13. — Marie-Louise Antigny, veuve Davillaud, mère de Marie, décédée le 16 janvier 1949.

L'intérêt que pouvait avoir Marie à ces morts était évident, au moins pour la très grande majorité d'entre elles : les premières victimes laissent en héritage à des parents qui, dédaignant à leur tour, transmettaient aux Besnard ces héritages et y ajoutant le leur propre. Finement, tout s'était concentré entre les mains de l'empoisonneuse.

Restait à prouver que, en dehors de Léon Besnard pour qui, la preuve n'était plus à faire, restait à prouver que les morts ci-dessus énumérées n'avaient pas été naturelles. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les treize dépouilles ont été exhumées et, déjà, sur treize analyses faites par les experts toxicologues, sept résultats sont connus : tous positifs. Firmin Antigny, Alice Bodin, la veuve Rivet, Pauline et Marie Lalleron, Léon Besnard, Marie-Louise Antigny ont été empoisonnés. Tous les sept. Oui, même Alice Bodin qui, en mars 1941, était trouvée pendue au haut de son escalier : elle avait les intestins pleins d'arsenic et aurait succombé au poison peu après son assassin voulut hâter les choses ; il semble qu'il l'étrangla, puis mailla un suicide en la pendait.

Tels sont les faits. Des faits qui ont fini par mettre Marie Besnard à la tête d'une fortune évaluée par les plus modestes à une dizaine de millions, par les plus exçrés à trois fois plus, fortune surtout immobilière (huit maisons, une ferme, 600 hectares de terres).

« Non, ce n'est pas le Boche ! »

Un dernier point avant d'entrer dans la discussion des charges qui pèsent sur Marie Besnard. « Non, ce n'est pas le Boche, avait dit Léon Besnard, avant de mourir, c'est Marie ! ». Ce Boche, est un jeune prisonnier allemand travaillant chez les Besnard depuis 1944. Alfred Dietz, rapatrié en 1946 et qui revint quelques mois plus tard à Loudun, comme travailleur libre. Alfred, familièrement appelé Ady par Marie Besnard, n'avait tardé à devenir l'amant de la quinquagenaire. Des témoignages nombreux en ont fait et à Léon Besnard ne semblait pas ignorer la chose. Il n'y était qu'à demi résigné, faisant parfois à sa femme des scènes d'une extraordinaire violence à propos des bonetés qu'elle avait pour le garçon.

Tu peux le. Le camp avec lui, avait crié un jour en ouvrant la porte sur sa rue. Et, quelques semaines avant sa mort, il avait rapporté d'une propriété qu'il possédait à peu de distance de Loudun un fusil, une chaise et des cartouches qui pouvaient révéler en lui des intentions vigoureuses. Ady n'a point été inquiété. Il travaille aujourd'hui chez un fermier. Voilà, brièvement résumée, un peu trop brièvement peut-être, toute l'affaire dite « de l'empoisonneuse de Loudun ».

Que de mystères encore à élucider !

Les plus difficiles à convaincre confesseront qu'il n'y a guère moyen de douter de la culpabilité de Marie Besnard. Sept cadavres au moins pourvus d'arsenic, c'est plus qu'il n'en faut pour nous et sans plus tarder, parler de coïncidences. Le Hasard est plus primesautier. Et pourtant, pourtant, une sourde inquiétude naît en tout esprit impartial, surtout quand on se penche attentivement sur cet épouvantable dossier. L'accusée est peu sympathique, il faut le dire ; de taille moyenne, elle a dû avoir en sa jeunesse un certain charme sans avoir jamais été très jolie ; les yeux ont pu être autrefois assez beaux sans être fatigués par le port des lunettes.



une qui vous veut du bien

Ainsi étaient signées les lettres anonymes qui défilèrent un temps sur Loudun. Était-ce « la Marie » qui voulait du bien à tant de monde ?

nettes et ont une fixité froide qui impressionne : ce pourrait être les yeux d'une femme qui aurait beaucoup souffert, ce peut être aussi ceux d'une femme dont l'âme bouillonne de noirs secrets. La bouche n'est pas si dure que le laissent croire les photographies, mais point tendre cependant ; le front est haut, solide, le nez droit et sensuel. Treize crimes possibles, sept certains ! ce n'est évidemment pas un record (pour les empoisonneuses le record est les 107 personnes) ; il appartient à un Allemand et fut établi il y a plus de cent ans), c'est néanmoins une performance rare. Faut-il penser que Mme Besnard l'a établie pour le seul amour de l'argent et que ça ne l'y a aidée ? On hérite. L'instruction n'est pas finie, il est vrai ; mais nous serions bien surpris si elle ne provoquait encore plus d'un coup de théâtre.

Pour tout dire, nous ne pouvons croire à l'innocence de Marie Besnard, mais bien des détails nous gênent pour croire sans renâcler à sa culpabilité. Marie Besnard a-t-elle dit, disent les enquêteurs, par passion du gain, Oui, c'est démontrable, mais il y a plus d'un point faible dans cette démonstration. Firmin Antigny, premier mari de la dame (signalement pour éviter toute confusion que Firmin était le cousin de Marie, ce qui explique qu'Antigny fut aussi le nom de jeune fille de la mère de l'accusée), Firmin d'abord, empoisonné en 1927, n'avait aucune fortune, mais ce qui s'appelle aucune. Pourquoi Marie l'empoisonnerait-elle donc ?

Entre tous les héritages qu'elle (ou les siens), recueilli, se place une bizarre histoire de viager : en 1941, Marie acheta en viager une maison à Mme veuve Rivet qui mourut quelques mois plus tard, empoisonnée. Par Marie ? Soit. Le mobile est évident. Mais Toussaint Rivet, époux de Mme Rivet, était mort en juillet 1939, deux ans plus tôt, et on met aussi sa mort au compte de la Besnard. Hum ! Marie Besnard aurait donc empoisonné un homme deux ans avant de savoir si sa veuve accepterait de vendre sa maison ? Il y a là, si nous osons dire, un « crime à tiroirs » qui nous paraît bien invraisemblable. Si l'on découvre du poison dans les antres de Toussaint Rivet, nous y verrons un argument de plus, non pas contre, mais pour Marie Besnard.

On a décidé de l'arsenic dans les viscères d'Alice Bodin, belle-sœur de Léon Besnard, trouvée pendue, et étranglée, dit-on, avant sa pendaison. Soit. Mais on nous dit aussi que Alice était brouillée avec les Besnard : comment Marie pouvait-elle alors l'empoisonner par étapes ? Et comment put-elle l'étrangler ou la pendre ? Elle n'est pas sans vigueur, mais Alice Bodin, non plus, n'était pas une femellette, et elle devait se méfier de cette belle-sœur avec qui elle avait eu de violentes disputes pendant l'héritage de la veuve Guoin, grand-mère de Léon et d'elle-même.

Un double crime pour rien

Les deux sœurs Lalleron meurent, chez Marie où elles se sont décidées à venir vivre à la fin de jours d'intervalle. L'une et l'autre empoisonnées. Mais l'une avait

88 ans, l'autre 83. Et nous sommes plus troublé encore. Voyons ! S'imaginait-on que Marie était si désireuse de loger les deux sœurs pour les voir mourir chez elle et provoquer aussitôt les soupçons ? Il lui était si facile de leur verser le poison dans leur propre maison où elle allait les voir tous les jours. Mieux : quand elle les tue, deux vieilles femmes n'ont plus qu'une maisonnette sans valeur ; pour vivre, elles ont dû peu à peu vendre les villas de quelque importance qu'elles possédaient. Elle est bien sortie, cette empoisonneuse, qui ne supprime ses victimes que lorsqu'elles sont ruinées !

Et, etc. Parmi les témoignages, il en est un qui serait gênant pour l'accusée ! Elle aurait dit à une sage-femme de Loudun, Mme Rossignol, qui se plaignait d'être brutalisée par son mari : « Qu'attendez-vous pour le supprimer ? Avec de l'arsenic, c'est si facile ! ». Nous sommes peut-être bien naïfs, mais il nous semble qu'une femme en train d'empoisonner douze ou treize personnes, précisément à l'arsenic, est la seule au monde qui ne puisse pas faire une réflexion comme celle-là, même pour badiner.

Quoi encore ? Une cousine germaine de Besnard, Mme Verrit, déposait tout dernièrement avoir assisté en 1945 à un dîner de famille dans la maison de campagne des Besnard, aux Libouraux, et avoir été la seule qui n'avait pas été malade, parce que la seule qui n'avait pas bu de café ! Absurdité ! Imaginez-vous Marie Besnard révant un vaste coup de file et se mêlant d'empoisonner d'un seul coup huit à dix personnes !

A la base de ce drame, deux choses : d'une part les propos de Léon Besnard, plus ou moins fidèlement rapportés par Mme Pintou (dont bien entendu la bonne foi ne peut pas être mise en cause), d'autre part l'incendie Massip et le cambriolage Pintou sans lesquels l'affaire demeurait classée. Pour la confiance Pintou, n'est-il pas surprenant que Léon se soit fait faire plus tôt au médecin qui le soignait et pouvait lui donner l'antidote sauveur ? Pour le reste, qui a mis le feu au château, à ce n'est pas le petit Jean-Claude ? Que a cambriolé ? Certainement pas Mme Besnard. Elle a donc au moins un complice. Le cherche-t-on ? Non. Pourquoi ? Quand on l'a trouvé, bien des choses peuvent s'expliquer, qui nous paraissent, pour l'instant, inacceptables.

On a dit — sans appuyer — que Léon Besnard avait pu aider sa femme pour les premiers crimes, celui notamment d'Alice Bodin. Invoisemblable. Il se serait méfié d'elle et, la voyant verser quelque chose dans sa soupe (un peu d'eau fraîche simplement, sans doute pour la refroidir comme elle avait l'habitude, disent certains témoins, de le faire) il n'aurait pas mangé.

Et, de toute façon, ce n'est pas Besnard qui a incendié ni cambriolé. Alors ? Il y aurait bien une hypothèse qui expliquerait à peu près tout, et éclaircirait tous ces mystères. Mais nous ne faisons pas ici du roman policier. Trouvez-la donc vous-même, si le cœur vous en dit.

Histoire d'un héritage



A ce tableau montrant les assets morts de Marie Besnard hérités, dont le premier mort de son mari Firmin Antigny, premier mari de Marie, qui mourut tuberculé en 1927, sont venues les autres héritages et dont les valeurs sont indiquées. On voit que Marie Besnard a hérité de biens considérables. C'est sans doute pourquoi elle a pu se permettre de se faire un train de vie si coûteux, sans que son empressement et ne faille que trahir les mystères.

PARIS MATCH

N° 155 Du 1^{er} au 7 MARS 1952 Afr. du Nord : 60 frs
10 frs belges — 0,90 suisse — Maroc : 65 frs 50 Fr.

60 pages, 2 cahiers spéciaux couleur

LES ARTS MÉNAGERS

LA NOUVELLE MODE

MARIE BESNARD : LE PLUS GRAND PROCÈS DE L'APRÈS-GUERRE RACONTÉ PAR NOS PHOTOGRAPHES



A la cour d'assises de Poitiers.
A gauche : l'accusée Marie Besnard. A droite : l'avocat général.
Au premier plan : la défense.



MARIE BESNARD, VENANT DE LA PRISON DE PIERRE-LEVÉE, FRANCHIT LES GRILLES DU PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS POUR ASSISTER A LA DERNIÈRE AUDIENCE DE SON PROCÈS.

LE PROCÈS DE MARIE BESNARD

De notre envoyé spécial Jean FARRAN

TROIS coups comme au théâtre. A droite de l'estrade la porte luisante de vernis neuf s'est ouverte. L'huissier en robe noire passe la moitié du corps et crie : « La Cour ! » Alors tout se déclenche à une vitesse folle. Comme un film qui s'emballe. En quinze secondes les trois magistrats, l'avocat général et le greffier, les uns derrière les autres, sont entrés et se sont assis ; les cent personnes tassées dans la salle se sont levées tandis que le sergent du 33^e d'artillerie — sur le ton de la confiance — commande à ses six hommes casqués : « Présentez armes ! »

Depuis quinze secondes, le jeudi 21 février, l'énorme meule de la Justice a commencé de tourner. Il est 9 h. 9 et l'on va juger Marie Besnard accusée d'avoir empoisonné onze personnes. L'Europe entière est là

MARIE BESNARD

pour suivre ce procès. Elle ne vient pas voir le visage d'une femme qui a tué onze fois. Ce n'est plus un record. Elle vient voir Marie Besnard dont on ne sait si elle est une coupable ou une innocente. C'est dans cette mesure seulement que cette affaire méritait qu'on lui prêtât attention. Elle pose à la conscience des juges un problème qu'ils n'ont pas si souvent à résoudre : celui de l'erreur judiciaire. Coupable ou non coupable ? Marie Besnard l'obscur met à l'épreuve la justice des hommes.

Un petit vieillard grave et distrait préside les débats. Maigre, perché dans son ample robe, il ressemble avec son visage glabre, sa calvitie et ses yeux intelligents à un Picasso qui ne mangerait pas à sa faim.

— L'audience est ouverte ! dit le président. Puis s'apercevant qu'il oublie quelque chose : Ah ! reposez les armes !

L'audience est ouverte mais rien n'est commencé. Il n'y a pas en chacun ce tremblement mystérieux que donne l'émotion. Cette salle comble est vide parce qu'une seule personne y manque.

— Alors, dit le président, comme hésitant à lancer la réplique qui fera se déclencher le drame, faites entrer l'accusée !

Cinq cents têtes se tournent vers la petite porte à gauche de l'estrade. Un gendarme vient de l'ouvrir. Toute la salle est fascinée par cette embrasure vide.

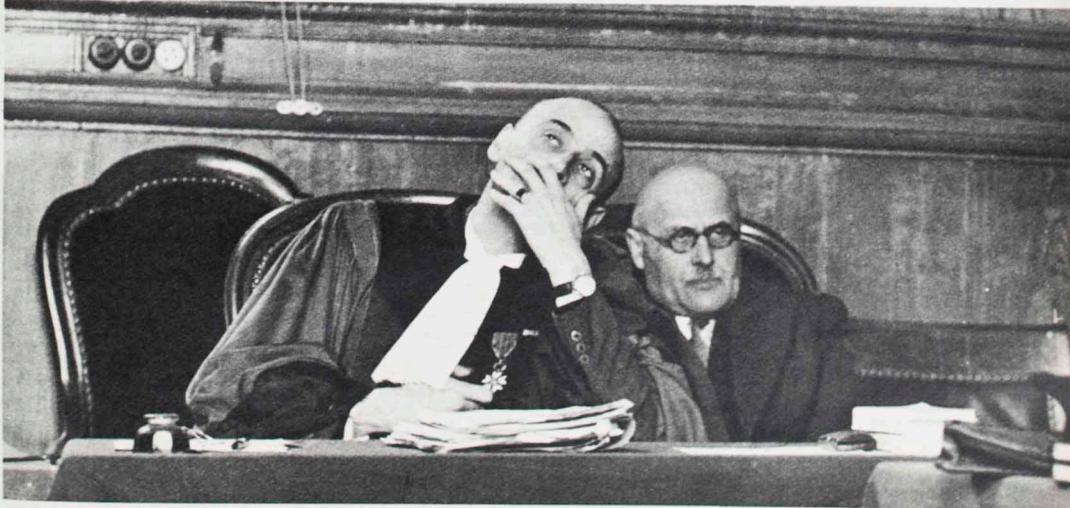
Une tache noire, une femme âgée qui, malgré le léger embonpoint de l'âge, a grimpé lestement les trois marches donnant accès à son banc : Marie Besnard.

Le silence que n'ont pas obtenu l'or des toques, l'écarlate des robes ou l'hermine des épitoges, cette femme insignifiante l'amène avec elle. Chaussures basses en daim marron foncé, bas couleur chair, manteau de poulain noir, corsage blanc de crêpe

georgette et enfin, sur les cheveux, une étrange résille noire battant contre les oreilles comme deux ailes sombres. Elle croise ses mains sur une paire de gants beige tricotés à la main. Les lampes à magnésium lui éclatent au visage. Elle reste plusieurs minutes immobile, imperturbable, ignorant la danse des photographes. Elle déçoit ceux qui la découvrent. Elle n'a pas un de ces signes anodins dont le crime marque les siens. Pas de cheveux trop jaunes, pas de vêtements voyants, pas au coin des lèvres un petit sourire de provocation.

— Vous êtes Davillaud Marie, veuve Besnard cinquante-quatre ans, sans profession, demeurant à Loudun, faubourg de la Porte-de-Mirbeau, n° 6 ?

— Oui, monsieur le président. Sa voix est imperceptible. Un murmure d'enfant. Elle s'est assise, le dos rond, tassée sur elle-même. Engoncée dans son manteau luisant, comme si elle venait d'affronter quelque orage, elle est une de ces



L'HOMME QUI ACCUSE

M^r Girault, avocat général, ne regardait jamais l'accusée. Il est intervenu rarement et s'est contenté, le plus souvent, de hocher la tête. Il a proposé, pour éviter le renvoi que, pendant la contre-expertise, l'audition des cent cinquante témoins continue, comme ce fut le cas au procès Lafarge.

VOIR PAGES SUIVANTES



L'ACCUSÉE ET SES DEFENSEURS

A l'audience, Marie Besnard éclate en sanglots en évoquant le souvenir de sa mère et de son second mari. Les allusions à ses huit autres victimes présumées ne lui tirent pas de larmes. Au premier plan, ses avocats, à dr. : M^r Gautrat ; à g. : M^r Hayot.

MARIE BESNARD

bonnes personnes qu'on découvre immobiles sur une chaise de paille dans l'ombre d'une église déserte.

Seul signe de son trouble, ses papiers qui battent trop vite et ses yeux qu'elle ferme parfois une seconde. « Avec son masque de ciré, dit Hervé Bazin, elle est déjà prête pour le musée Grévin. »

On se demande parfois, quel est le sens de cette cérémonie. Si ce n'est pas la médaille du Travail qu'on va décerner à une servante endimanchée. La salle des Assises est sans grandeur. Avec ses murs gris bordés de rouge, ses plaques de moisi, ses globes à gaz et ses longs rideaux rayés pour cacher le soleil, le prétoire ressemble à une salle de classe. Le parquet en a la poussière blanche et l'air la fade odeur de renfermé. Au pied de l'estraade, il y a des chaises de jardin rangées autour de tables rustiques. Comme pour une distribution de prix ou un concours d'accordéon.

Ce n'est pas cela pourtant. On est dans le palais des ducs d'Aquitaine, à quelques mètres de l'immense salle d'armes où rêva Jeanne d'Arc il y a cinq siècles. Et l'on va peser la vie d'une femme. Marie Besnard ne s'y trompe pas, qui suit gravement l'étrange cérémonie qui se déroule sur l'estraade. On y choisit ses juges.

À chaque nom, un tintement. Le président jette dans une urne de cuivre qui se trouve sur sa table un disque de bois où se trouve encasté un petit carton portant un nom et un numéro et qui s'appelle une olive. Sur les 18 jurés présents, 9 seront choisis : 7 titulaires, 2 remplaçants. Ils montent un à un à l'assise dans les vieux fauteuils aux clous dorés et couverts de peluche grenat qui sont répartis à droite et à gauche du tribunal. Ils sont intimidés d'avoir à jouer leur rôle. Ils butent contre les marches, les chaises. Assis, ils regardent devant eux, hésitant comme des coupables, à fixer celle dont la vie est entre leurs mains. Ils n'ont pas demandé à venir. Le maire et le juge de paix les ont désignés. Ce sont de braves gens. Ils ont laissé leur commerce, leurs champs, leur métier, pour venir remplir cette tâche pour laquelle il n'y a pas d'apprentissage. La justice prend la présentation de les payer 400 francs par jour, plus 750 francs s'ils ne sont pas de Poitiers. Le voyage est remboursé en deuxième classe, ou en voiture à raison de 18 francs par kilomètre.

Elle a fait construire un calvaire

POUR ces sept hommes et même pour les trois magistrats de la cour, Marie Besnard est l'énigme. Malgré la chaleur qui monte, ils n'ont pas encore retiré leurs manteaux du dimanche. Du fond de leur fauteuil, ils comparent la femme silencieuse qui est à quelques mètres d'eux et cette meurtrière réfléchie que le greffier en robe noire leur décrit, d'une voix anonyme, en lisant l'acte d'accusation. Il y a deux Marie Besnard.

L'avocat général, M. Girault, parle sans violence de celle qu'il accuse et dont il a reconstruit l'existence. Il ne la regarde jamais. Il l'ignore comme si elle était d'un autre monde. Il s'exprime à mi-voix secouant ses mains qui sont fines et longues. Il emploie un langage précieux, répète à chaque occasion : « Je saurai prendre mes responsabilités. » Il raconte l'histoire de la vie de Marie Besnard en énumérant ses crimes. On pourrait presque en faire la géographie. Chaque fois qu'elle verse un peu d'arsenic dans un potage ou une tisane, elle gagne un champ, une ferme, une maison. L'intérêt est le mobile essentiel de ce roman noir de la terre poitevine. Le premier qu'elle aurait tué ainsi est Auguste Antigny, son mari. Un gringalet que le conseil de révision a refusé. Ce fut le départ de la carrière de Marie. Lui était jardinier, elle concierge. Il mourut tuberculeux un soir de l'été de 1927 qui fut si chaud. Il lui laissait une maison, une grange, des terres, un jardin, le tout à partager avec ses parents. Mais de ce mort, l'accusateur n'a pas voulu. Il est déjà ouï. Prescription, dit la loi. Après, il y a un grand trou dans la vie de Marie. Onze ans avant qu'elle ait de nouveau recours à l'arsenic. Mais alors, sur dix ans, c'est une véritable hécatonbe : Marie va prendre souvent le chemin du cimetière des Trois-Moutiers derrière le corbillard empanaché d'Ernest Champagny. Pour sa grand-tante par alliance d'abord, car Marie s'est remariée avec Léon Besnard, Marie Labreche lui laisse 69.572 francs (1938). Un ami ensuite, Toussaint Rivet, dont c'est la femme qui hérite, Blanche Rivet. Elle partira deux ans après son franc : entre les bras de Marie à qui elle lègue 84.738 francs



LA VOISINE ET LES FOSSEOYEURS

(1941). Marie Besnard perd encore son père. Elle recueille 43.805 francs (1941), sa belle-sœur Lucie : 479.818 francs (1941); ses deux vieilles cousines par alliance, Pauline et Virginie (1945). Mais celles-ci n'ont pas d'argent. Officiellement tout au moins. Car Pauline a la réputation d'avoir « une petite fortune » : 50.000 francs, serrée dans un sac sous son jupon.

Marie est pressée seule maintenant dans la maison. Presque toute la famille est au cimetière. Il ne lui reste que sa vieille mère à moitié aveugle et son mari. Avec eux aussi un jeune Allemand de vingt-quatre ans, « poli, courageux et antihitlérien ». Prisonnier, il est travailleur libre chez les Besnard.

Mais voici que Léon Besnard commence à maigrir. La présence de ce jeune homme musclé et souriant l'irrite. L'attitude de sa femme le choque.

— Tu mériterais, lui lance-t-il un jour, une volée de coups de trique.

— Ne me manque pas, réplique-t-elle, car moi je ne te raterai pas.

Elle ne le rate pas ; il meurt le 25 octobre 1947, vers 10 heures. Quinze jours auparavant, il avait déclaré à un ami : « Si je venais à mourir, demandez qu'on fasse mon autopsie. » Il dira encore, la veille de sa mort : « Qu'est-ce que Marie m'a fait absorber ? J'ai vu un liquide dans une assiette. Elle a versé la soupe dessus. »

Il laisse à sa femme 2.401.948 francs. Un peu plus d'un an plus tard, le 16 janvier 1949, la mère de Marie trépane à son tour. Elle est la troisième de la famille. Marie Besnard est seule enfin. Elle possède plus de 10 millions de biens à Louvain.

On la salue quand elle traverse la ville. Elle y a six maisons et une ferme. Elle est « la bonne dame de Loudun ». Elle va peu à l'église s'agenouiller sur le prie-Dieu au coussin déchiré qui porte sa plaque, mais elle donne aux bonnes œuvres ; elle est une dame patronesse. Sur la route de Velors, à 2 kilomètres, elle a fait élever un calvaire.

Voilà l'histoire de Marie l'hyposcrite, telle que la raconte l'avocat général. Le 11 mai 1949, le corps de Léon Besnard est exhumé. Expertise. On y trouve 19 mg. 45 d'arsenic. Le 21 juillet, Marie Besnard est arrêtée. Tous les corps seront exhumés. Ils contiennent tous de l'arsenic. Entre 19 mg. 45 et 60 milligrammes. Il ne faut que 15 milligrammes pour faire mourir un homme.

La défense a présenté à la cour et aux jurés une autre Marie Besnard. Pour ses cinq avocats : M^e Gautrat, assisté de M^e Goussu, M^e Hayot, assisté de M^e Sultant et M^e du Chazeau, Marie est l'image même de cette voisine insolite que les juges ne parviennent pas toujours à chasser des prétoires : l'erreux judiciaire. Le roman noir de M^e Girault ne les a pas intéressés. Ils n'ont même pas voulu y répondre tout de suite. « Il n'y a pas de fait dans ce dossier », a constaté le président, et cette constatation leur a suffi. Tout repose sur le témoignage de deux comères, Mme Pintou et Mme Rossguol, à qui Marie Besnard aurait confié : « Il y a un moyen bien simple d'arranger votre situation conjugale : l'arsenic. C'est de cette manière qu'une de mes amies s'est débarrassée de son mari et personne n'en a rien dit. » M^e Gautrat aurait pu dire, et il l'aurait fait si le procès n'avait pas été renvoyé, qu'aucun des six médecins qui assistèrent les treize parents de Marie ne diagnostiqua jamais un empoisonnement, que l'âge moyen



A gauche : Mme Pintou principal témoin à charge. A droite : les fosseoyeurs Touillet, Maître et Rabier, venus décrire les exhumations.

des victimes est supérieur en moyenne à soixante-deux ans, et que chaque fois ils souffraient, en même temps, d'une maladie mortelle : tuberculose pour le premier mari, l'ami Toussaint et sa femme Blanche, congestion pulmonaire double pour la belle-mère, urémie des vieillards pour les cousines Pauline et Virginie, congestion cérébrale pour le père de Marie.

Mais que reste-t-il alors de Marie Besnard ? Beaucoup : ce masque derrière lequel se cache son innocence ou sa culpabilité. Son apparence. C'est une femme étrange. Elle n'est plus une paysanne, elle n'est pas une bourgeoise. Sa maison de Loudun est pauvre. Au rez-de-chaussée, une salle à manger et un petit salon avec quatre fauteuils rouges décolorés, une petite table portable. Sur la cheminée, sous un globe, une pendule qui ne marche pas avec autour des photos de famille : Marie, Eugène, Marcelin, Pauline et Virginie, ses « chers disparus ».

Pendant les audiences, elle a toujours joué un rôle. Elle a pleurniché, presque minaudé sur un ton attendri. Mais sans jamais perdre la tête. Elle est intelligente. Ses réponses sont logiques : « Comment aurais-je pu faire cela, demande-t-elle au président Favart, puisque c'est mal. » Elle n'oublie rien, elle se rappelle dans le détail le menu de déjeuners vieux de cinq ans, elle connaît par cœur l'arbre généalogique de sa famille même poussé dans ses plus lointaines ramifications. Elle est la seule à se reconnaître dans l'imbricatio des successions et des entretiens. C'est une femme de tête.

Mais à cet esprit d'organisation se mélange une curieuse sensibilité. Elle est d'un lyrisme étouffant avec ses victimes. Elle appelle son mari « mon roi », « mon pauvre mignon ». Elle adjure sa mère de ne pas mourir : « Ne pars pas, ne pars pas ! », répète-t-elle. Elle parle de ses morts en termes d'amus : « Et dire qu'on a coupé en morceaux mon pauvre mari ainsi que tous les autres. » Même dans ses lettres, elle s'attendrit encore : « Mon fils chéri, écrit-elle à son notaire et ami, venez-moi, votre mère. » Et à Adèle, le jeune Allemand : « Aidez ces personnes à me venger. Votre Tati. »

Sans l'arsenic plus de procès

MAIS ses mensonges, son hypocrisie, son intelligence et son allure antipathique ne sont pas assez pour la faire condamner. « Je ne suis pas lous d'or », a-t-elle convenu. La preuve qu'il emporte sur toutes les autres, c'est l'arsenic. Sans lui, il n'y a plus de procès Marie Besnard.

M^e Gautrat employa toutes ses forces à démontrer que l'expertise avait été mal faite par le docteur Bérout. Quand il entra dans le prétoire, il devint vedette, il éclipsa Marie Besnard. Mis à part le jour où elle fut interrogée, Marie ne fut qu'une figurante à côté de lui. Vendredi, soit le surlendemain de l'ouverture des débats, on avait presque oublié qu'elle était assise devant deux gendarmes au banc des accusés. La salle n'avait plus d'yeux que pour cette sorte de colosse qui s'était avancé à la barre. C'est un homme de haute taille, vêtu d'un costume bleu pétrole, avec des chaussures en daim marron, un cache-col n'avait pas été renvoyé, qu'aucun des six médecins qui assistèrent les treize parents de Marie ne diagnostiqua jamais un empoisonnement, que l'âge moyen



L'ÉNIGME EST DANS CETTE TOMBE

Au cimetière de Loudun, sur la tombe de Léon Besnard, elle a fait déposer ce Christ avec l'inscription : « A mon époux chéri. » La deuxième exhumation donnera la clé de l'énigme. Si les contre-experts trouvent de l'arsenic : Marie Besnard est coupable.

MARIE BESNARD

médecin légiste, expert chimiste, expert en écritures, expert en armes à feu. Il avait été commis pour rechercher l'existence de l'arsenic dans les treize cadavres dont Marie porte la responsabilité. Dès l'instant où il entra dans le prétoire, le procès Marie Besnard était terminé, le procès Béroud commençait. Se relayant, M^r Gautrat, M^r Hayot et M^r du Cluzeau l'assommèrent de questions. La discussion devint macabre et compliquée. « Silence ! du silence ! » Elle était ponctuée par le cri de l'huissier — semblable à cette malade de l'Ardele d'Anouilh qui appelle son mari d'une voix monotone et lancinante.

Le docteur Béroud, parlant d'une voix étouffée, perdait pied à chaque phrase. Il dut convenir que les bocaux contenant les prélèvements faits sur les corps des victimes n'étaient pas en même nombre au départ du cimetière et à l'arrivée au laboratoire de Marseille, qu'il y avait certaines erreurs dans ses calculs, qu'il n'avait pas entièrement rempli sa mission puisque les cheveux n'avaient pas été analysés. Or, leur examen permit de connaître, non seulement avec certitude l'existence du poison, mais encore de faire, jour par jour, millimètre par millimètre, l'histoire de l'intoxication.

Chaque des dépositions que fit le docteur Béroud dans une violente odeur de brillantine, fut marquée par un coup de théâtre. Le premier fut, vendredi, le piège que lui tendit M^r Gautrat et où l'expert sombra avec une naïveté qui l'honora.

— Voilà six tubes, trois contiennent des anneaux d'arsenic, trois d'antimoine. Identifiez-les. Le docteur Béroud les regarda dans la pénombre qui tombait sur la salle, les fit rouler dans ses gros doigts.

— Ces trois là, dit-il.

— Merci, docteur.

Et M^r Gautrat ferma sa serviette, marqua un assez long silence, et lança :

— Eh bien, j'aime mieux vous le dire tout de suite. Aucun n'en contient.

Cette phrase claqua comme une gifle.

Le lendemain samedi, le docteur Béroud ne vint pas. Il était tombé, à 7 heures du matin, quelque part dans Poitiers. Il s'était « luxé » le genou. Son assistant le remplaça, le docteur Médaille, qui ne s'en tira guère mieux.

— Mais, demanda le président, le docteur Béroud viendra-t-il lundi ?

Le docteur Médaille fit un signe d'impuissance.

— On le fera exhumer ! lança M^r Roger-Adolphe Lacan, avocat de la partie civile.

Le lundi, le docteur Béroud était de retour. Il fit une entrée spectaculaire, soutenu par des gardes et des confrères. On l'assit sur un immense fauteuil. Son témoignage ne fut d'aucun secours.

— Je refuse de répondre, répétait-il mécaniquement. Je ne suis pas là pour passer des examens.

Marie Besnard, dans cette atmosphère enfiévrée, où l'on ne parlait que de foie, d'intestins, de viscères et de poussières d'os, semblait une spectatrice. Mais la passion brillait dans son regard fixe.

Il faut dire que les audiences furent toujours très animées. Chacun voulait relaire le procès Lafarge. On échangea des dialogues historiques.

M^r GAUTRAT. — Laissez donc la partie civile épuiser son venin.

M^r ROGER-ADOLPHE LACAN. — Et la défense son arsenic.

Le renvoi du procès ne souleva pas d'opposition sérieuse. Tout le monde était d'accord au fond. Une autre expertise s'imposait. Le juge d'instruction avait eu tort de la refuser.

— Pensez-vous que cela me causera des ennuis ? demandait-il à M^r Gautrat.

M^r GAUTRAT. — Barcelonnette à vie.

Quand la cour eut pris sa décision, Marie Besnard sourit pour la première fois.

Aujourd'hui elle est revenue dans sa petite cellule surchauffée, au rez-de-chaussée de la prison de Pierre-Levée, dont les fenêtres, hors de portée au plafond, donnent sur le jardin. Elle est avec une compagne de hasard, ou bien avec sa visiteuse charitable, Mme de Montjou. Elle attend que les nouveaux experts disent si elle est ou non une empoisonneuse. Marie Besnard est-elle coupable ? Au printemps, les milligrammes d'arsenic pèseront lourd dans les balances de la Justice.



LES SIX TUBES DE M^r GAUTRAT ONT FAIT RENVOYER LE PROCÈS

Les trois photos du haut montrent les trois phases du traquenard imaginé par M^r Gautrat, avocat de Marie Besnard, pour confondre l'expert Béroud. À gauche : l'avocat présente six tubes : « Plusieurs contiennent de l'arsenic, identifiez-les ! »

Au centre : l'expert proclame : « Ces trois là ! » À droite : l'avocat triomphe : « Aucun ne contient de l'arsenic ! » Les insuffisances de l'expertise devaient entraîner le

renvoi du procès. Les photos du bas ont été prises à la dernière audience. De gauche à droite : le président l'avant demandé à l'expert de préciser sa méthode. — Le doc-

teur Béroud, effondré, maintient ses conclusions. Il est venu à l'audience en dépit d'une foulure du genou. Au centre : debout, l'avocat général ; derrière lui, Marie Besnard :

au fond, la Cour et les sept jurés : dans l'assistance, 87 journalistes de la presse française et étrangère. Photo de droite : Marie Besnard a gagné la première manche.

Enquête et reportage photographique de Jean MÉZERETTE, J.-P. PENEZ, IZIS Maurice JARNOUX, Jacques de POTTIER

PARIS MATCH

N° 260 Du 20 au 27 MARS 1954 Ab. du Nord 60 fr. 50 Fr.
10 fr. Belg. — C. S. 1,6. — 0,90 Suisse. — Rome 65 fr.

LE SECOND PROCÈS DE MARIE BESNARD

Présenté pour la 1^{re} fois
son dossier en photos

- La bataille des experts autour de 14 sépultures
- L'accusée photographiée dans la cour de la prison
- Les tests des psychiatres révèlent qui elle est

Après Caroline Chérie et Lucrèce Borgia :
la Du Barry. Avec ses rôles historiques en
couleurs, Martine Carol est devenue la
première star du cinéma franco-italien.



ELLE A TOUJOURS SA MANTILLE Cinq ans de prison ont creusé des rides sur le visage de Marie Besnard. Ses yeux n'ont plus l'éclat perçant qu'ils avaient au procès de Poitiers. Elle a remplacé ses lunettes d'écaillé par des verres cerclés d'acier. Elle a gardé sa mantille de dentelle.

Reportage Henriette CHANDET-Hubert de SEGONZAC

DEVANT LES JURÉS DE BORDEAUX L'ÉNIGME D'UN VISAGE: MARIE BESNARD

Le 21 mars 1954 s'est ouvert aux assises de Bordeaux le second procès de Marie Besnard. Le premier, devant les assises de Poitiers en février 1952, avait été renvoyé pour complément d'information. Tant par l'énormité des crimes

imputés, que par les péripéties de l'instruction, ce procès peut passer pour l'un des plus bouleversants du siècle. Déclenchée en 1947, par la dénonciation de Mme Pintou, postière à Loudun, peu après la mort de Léon Besnard, second mari de

Marie Besnard, l'instruction devait inculper celle-ci de quatorze empoisonnements. Au second procès, l'accusation n'a plus retenu que six cas de mort suspecte : son mari, son père, sa mère, son beau-père, sa cousine et une amie.



LA "BONNE DAME" A PLEURE L'accusée sanglote et nie. La même scène s'est renouvelée chaque fois que le président évoqua une mort suspecte. Elle s'écria : « Quand les malheureux n'y sont plus, on leur fait dire ce qu'on veut. » Au 1^{er} plan, ses avocats : M^r Gautrat (à g.) et M^r Hayot.

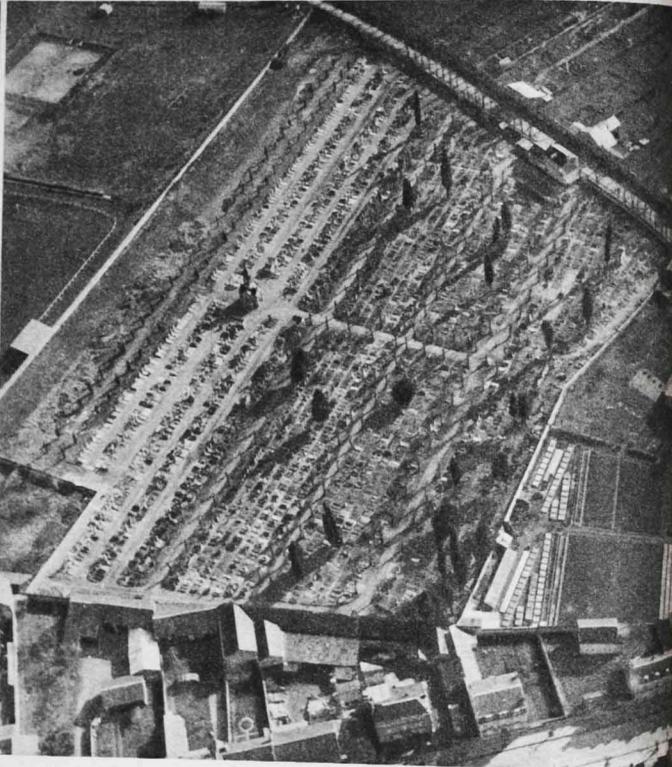
VOIR PAGES SUIVANTES

Psychiatres et experts se battent autour des chers défunts

L'AFFAIRE Marie Besnard a provoqué un invraisemblable chassé-croisé d'expertises et de contre-expertises. Son procès est aussi un peu celui des experts. C'est en confondant l'un d'eux, le docteur Beroud, que M. Gaurat réussit à faire renvoyer le procès. Depuis, trois autres ont été commis : les professeurs Fabre, Griffon et Kohn Abrest, et même un super-expert, le professeur Piédelièvre. Leurs conclusions diffèrent. Cela importe d'ailleurs peu à la défense qui oppose à tous la même réponse : « Vos expertises ne servent à rien. Vous trouvez de l'arsenic ; mais la terre des cimetières en contient toujours. »

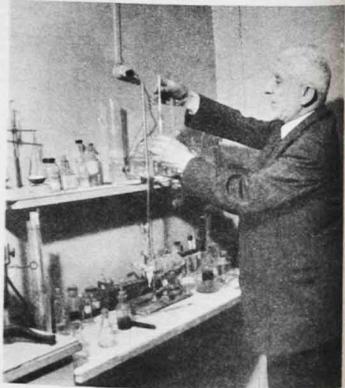
Somme Dépense en la fête de mon père mari
60.000 frs pour l'ensemble des frais

1949
Janvier
Dépenses pour la fête de ma mère Naman
50.000 frs



SES COMPTES FUNEBRES

A g., deux extraits du carnet de comptes de Marie Besnard. A dr., le cimetière de Loudun où sont enterrés son mari et sa mère. On aperçoit au centre la petite chapelle désaffectée où les experts vinrent examiner les corps des victimes présumées de Marie Besnard.



LES MYSTÈRES DE L'ANALYSE

A g., M. Griffon, qui a trouvé de l'arsenic dans 4 cadavres. A dr., M. Kohn Abrest, qui en a trouvé dans 6. Au centre, une piste à conviction : une boîte à poison. M. Griffon, par la pile Zoë, a décelé 40 gr. d'arsenic dans les cheveux d'un des cadavres.



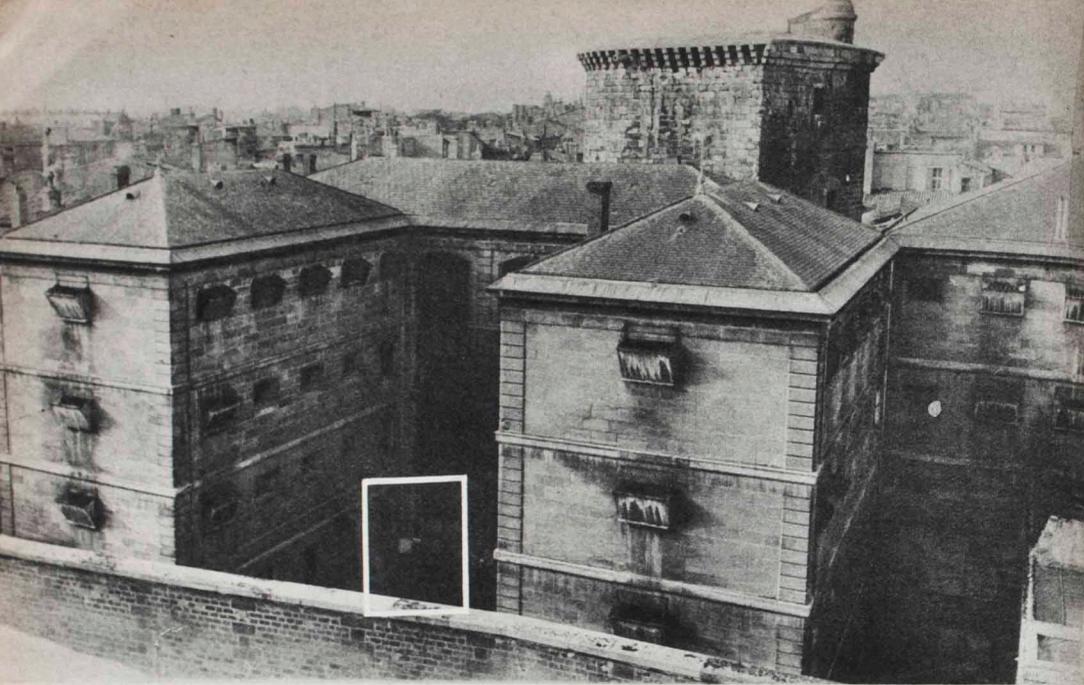
La trace qui semble sur ces enfants

Je vois un cimetière militaire un monument a été élevé à la mémoire d'un grand homme, quodique se soit Avouté, des morts effroyables ce lieu saint est bien triste car c'est la que repose une quantité d'êtres humains ou bien nombreuses sont leurs famille qui versent des larmes et prient toujours pour eux; la seule chose que nos chers défunts réclament des prières

Marie Besnard

CE TEST LA FERA PEUT-ÊTRE CONDAMNER

Les psychiatres l'ont soumise à ce test de Freud : un dessin commenté. Dans ce commentaire, le malade risque de se trahir. Les disciples de Freud interprètent comme un indice de culpabilité l'allusion aux « chers défunts ».



DANS LA COUR DU HÂ, MARIE BESNARD AVEC UNE AUTRE DETENUE. LE CADRE BLANC CORRESPOND A LA PHOTO, PAGE CI-CONTRE, OÙ LE PHOTOGRAPHE A UTILISÉ LE TELEOBJECTIF.

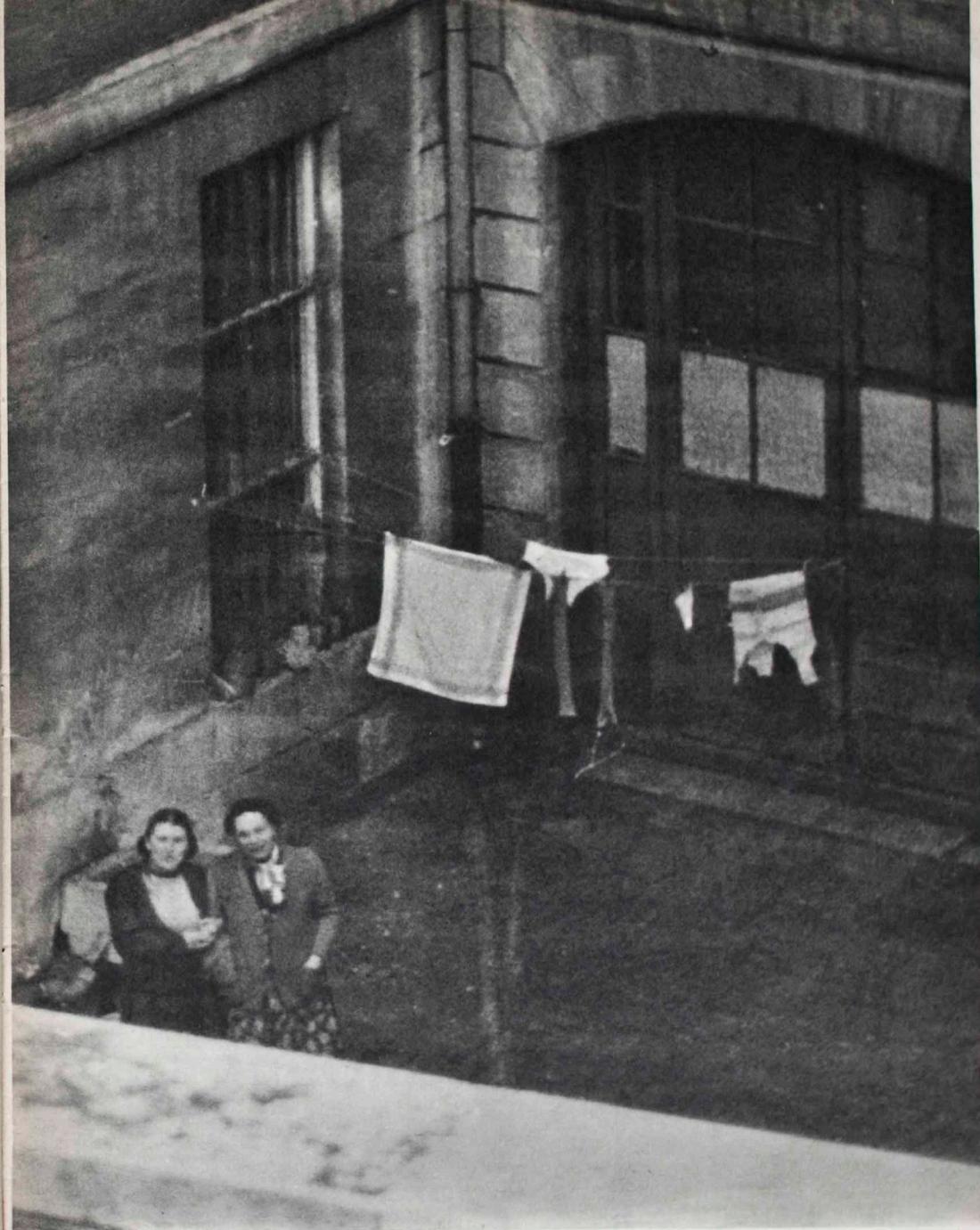
Ici la dame de Loudun attend la justice depuis 55 mois

Au fort du Hâ où, en vue du procès de Bordeaux, elle fut transférée en juillet dernier, Marie Besnard s'est montrée, comme au cours des quarante-huit mois précédents, une détenue exemplaire. Elle s'était portée volontaire pour la cuisine et aidait à porter les plats au réfectoire. Mais épuisée par ce travail, elle l'abandonna pour raccommoder le gros linge. La prison n'a pas modifié son attitude effacée. Pieuse et charitable, elle est restée fidèle à son personnage de « bonne dame de Loudun ». Elle avait conservé l'usage de sa fortune et fait bénéficier ses codétenues de ses largesses. Ses gardiens l'ont trouvée « bien causante ». Ses avocats se plaignent d'ailleurs, qu'à la prison de Poitiers deux femmes « inouïes » aient cherché à la faire parler ; elles auraient, disent-ils, réussi à lui arracher des demi-aveux qu'elle aurait écrits sous la dictée de l'une d'elles. La captivité l'a amaigri et vieillie mais lui a donné une étrange coquetterie. La veille de son second procès, elle a voulu repasser elle-même dans la lingerie de la prison sa mantille de dentelle noire qu'elle portait déjà au premier.



ELLE A VIEILLI EN PRISON

De g. à dr. : 1) 21 juillet 1949 : elle part pour sa première prison, Poitiers ; 2) 19 février 1952 : elle est emmenée aux assises de Poitiers ; 3) Ouverture du premier procès. Son défenseur, M^e Gautrat ; 4) Juillet 1953 : elle attend d'être transférée au fort du Hâ



ELLE SOURIT AU PHOTOGRAPHE

Marie Besnard (à dr.) et une détenue politique, Irène, qui se tenaient par le bras, ont vu notre photographe. Elles s'arrêtent pour prendre la pose et sourient à l'objectif. Au fond, la porte-fenêtre qu'on aperçoit est celle de la cuisine de la prison.

PARIS MATCH

N° 262 Du 3 au 10 AVRIL 1954 Ab. du Nord 60 fr. 50 Fr.
10 li. Belg. — G.-E. 1/6 — 0.90 Suisse. — Mars 65 fr.

RAYMOND CARTIER CABLE

L'écho des canons de Dien-Bien-Phu à Washington

LE PROCÈS DE L'ARSENIC

Marie Besnard photographiée dans sa cellule



INGRID BERGMAN

avec ses jumelles : Isabelle et Ingrid, 22 mois. Elle va jouer, en juin prochain, à l'Opéra de Paris « Jeanne au bûcher », de Claudel, mise en scène de son mari, Roberto Rossellini.

LE PROCÈS DE L'ARSENIC A L'HEURE DE LA DÉCISION

MARIE BESNARD aura vu se dérouler autour d'elle deux batailles dont sa vie était l'unique enjeu : celle des témoins de moralité et celle des experts toxicologues. Elles occupèrent chacune une semaine. Toutes deux ont laissé les jurés bordelais devant le plus dramatique cas de conscience qui puisse se poser à des hommes. Jusqu'au dernier moment ils n'auront eu pour les éclairer que leurs propres réactions : la science, comme l'opinion publique, avait déclaré forfait. Le procès proprement dit a passé au-dessus de la

tête de Marie Besnard pour devenir presque le procès de la justice elle-même et en tout cas celui de ses méthodes d'investigation. Tout à leurs controverses, la défense et l'accusation semblaient presque l'avoir oubliée. Mais ce qu'elle aura emporté en quittant le box d'accusée c'est l'écho des dépositions par lesquelles les témoins de Loudun s'efforcèrent jusqu'au bout de la rejeter de la cité. Sur 5.000 habitants que compte Loudun, les neuf dixièmes ont cru et continuent de croire fermement à la culpabilité de l'« empoisonneuse ».

Les autres sont tout aussi persuadés de son innocence. Les deux clans ne se fréquentent plus. Depuis le procès de Bordeaux, le fermier Laudré ne va plus boire à l'hôtel du Cheval Blanc dont il était un client fidèle : Laudré a témoigné pour Marie. Duzac, le patron de l'hôtel, contre. Quant à Auguste Massip, témoin n° 1 de l'accusation, depuis sa déposition au procès, tout le pays lui tourne le dos parce qu'il s'est emporté à la barre et au lieu de témoigner solidement contre la Marie, s'est fait expulser à deux reprises.

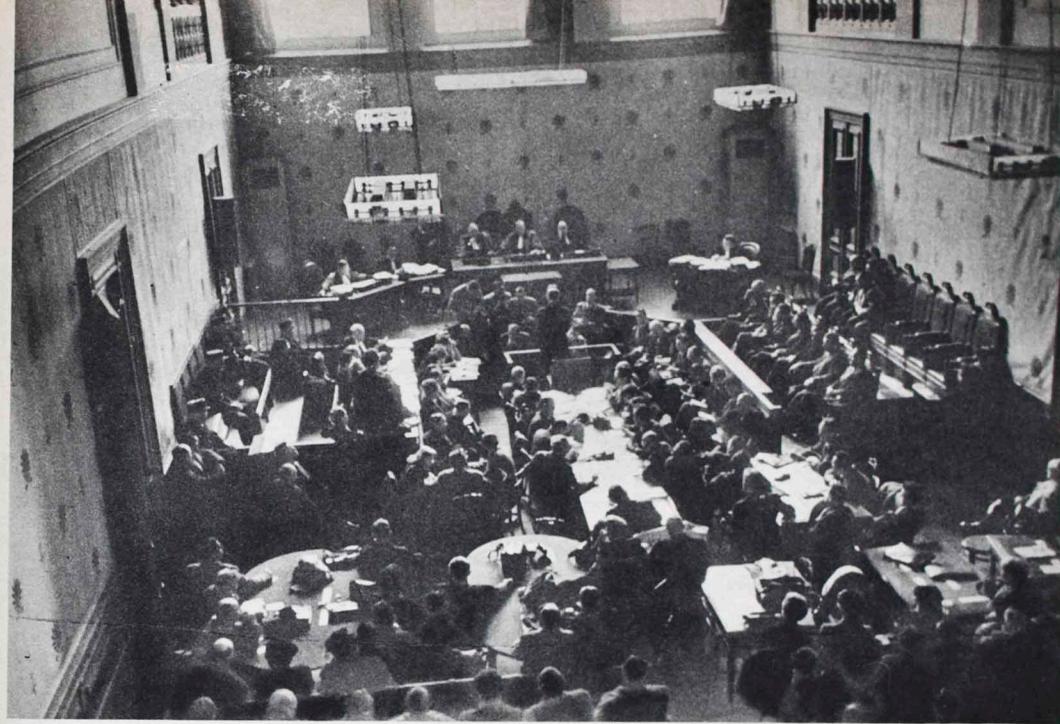


MARIE BESNARD DANS SA CELLULE Cette photo est unique. Au fort de Ha où on la ramène entre les audiences, l'accusée lit la lettre d'un de ses rares amis de Loudun resté fidèle.

De nos envoyés spéciaux : Henriette CHANDET - Hubert de SEGONZAC.



ELLE GAGNE LE BANC DES ACCUSÉS Comme chaque après-midi, deux gardes l'emmenent au tribunal où elle restera muette au milieu du tumulte de la bataille des experts.



ELLE AFFRONT LES JURÉS UNE DERNIÈRE FOIS Sur cette photo tout l'appareil judiciaire. Au fond, le président Pourquery de Boisserin et ses assesseurs. A leur droite, le procureur. A gauche, au banc des accusés, Marie Besnard et devant elle ses défenseurs. A dr., lui faisant face, les sept jurés titulaires et derrière eux les trois suppléants. Au centre et au premier plan, autour des tables rondes, la presse internationale.



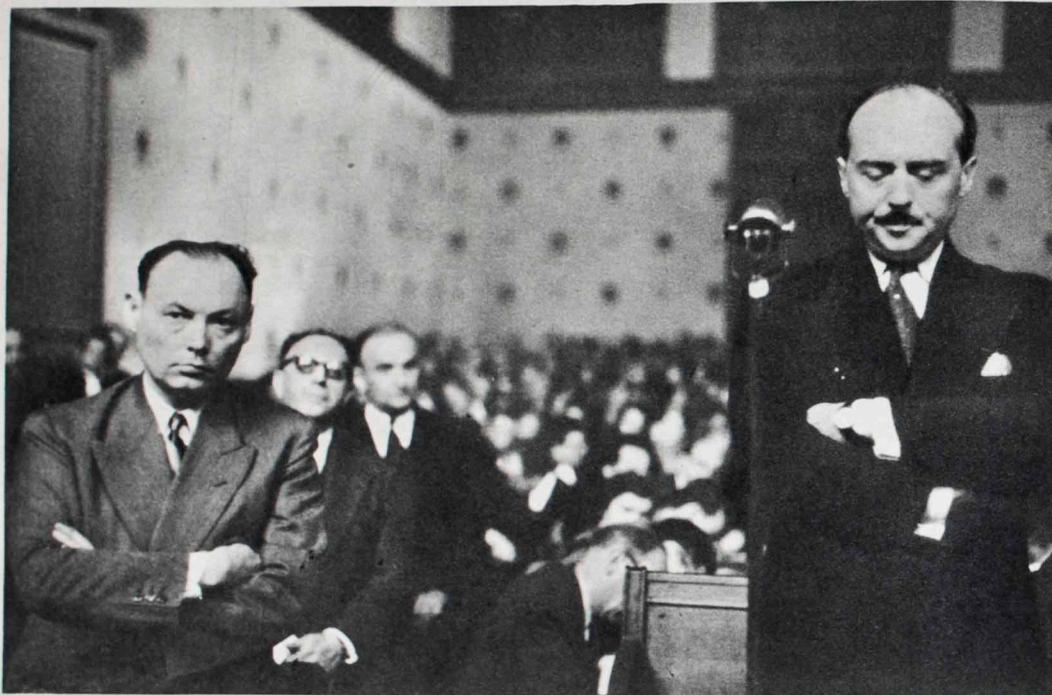
CEUX QUI L'ONT JUGÉE PENDANT 15 JOURS Au second rang derrière la presse, les jurés. De g. à dr., MM. Expert, garagiste, Braquessac, agriculteur, Cazaux, coiffeur, Humbert, négociant, Dausges, mécanicien, Diarraco, retraité et Demora, industriel. Quand, dans la seconde partie du procès, on a parlé de cheveux, M. Cazaux a dit à l'avocat général Steck : « Les experts ne s'y reconnaîtront jamais. Croyez-moi, je suis coiffeur. »

VOIR PAGES SUIVANTES

Un tableau noir champ de bataille des experts

UNE violente controverse a opposé les experts officiels et les contre-experts cités par la défense. Elle a eu pour cause une question qui n'a pas été tranchée. L'arsenic est-il ou non soluble dans l'eau ? « Non », ont dit les officiels, le poison a donc été absorbé par les victimes avant la mort. « Oui », a répondu la défense, il a donc pu imprégner leurs

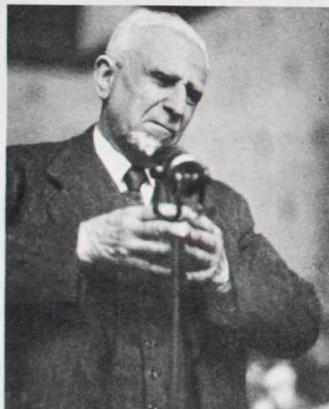
corps dans le cimetière. » Comme les officiels traitaient les contre-experts de francs-tireurs, le professeur Koehling s'écria : « Pourquoi pas ? En 1896, quand Garnier et Schreiber-Henssen codifièrent les règles chimiques auxquelles se réfèrent les toxicologues officiels de 1954, il y avait un franc-tireur qu'ils refusaient de reconnaître : Pasteur. »



GRIFFON, directeur du laboratoire de toxicologie à la Préfecture de police (à droite), a mis au point une méthode pour déceler par la radioactivité la présence de l'arsenic dans les cheveux. Ses travaux ont été couronnés par l'Académie des Sciences. Il a conclu que Léon Besnard avait absorbé, de son vivant, une dose anormale de poison. À gauche, les contre-experts cités par la défense : Lepeintre, Ollivier et Koehling rejettent ses conclusions. Agacé, il rompra le débat et quittera la salle.



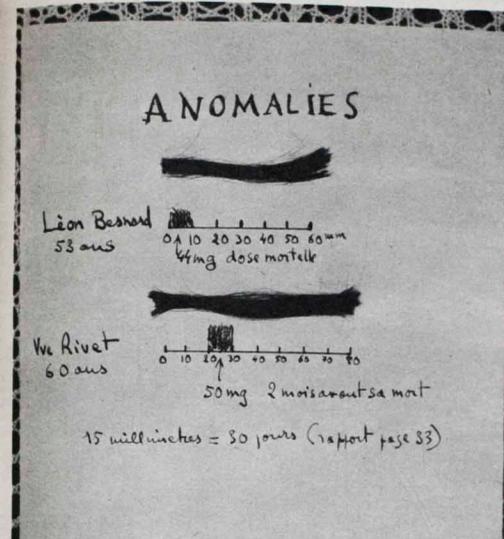
PIEDELIEVRE, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, a déclaré : « Il y a trop d'arsenic dans ce procès » et a laissé planer un doute.



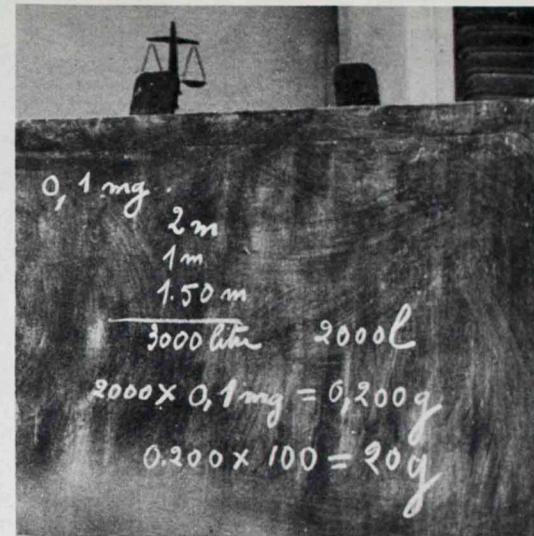
KOHN-ABREST, s'est rangé du côté du professeur Griffon et a jugé déloyale et offensante la présence de contre-experts de la défense.



FABRE, doyen de la Faculté de pharmacie de Paris, a expliqué le cheminement de l'arsenic à travers le corps humain. Il conclut à l'empoisonnement.



LES CHEVEUX L'ACCUSENT Sur ces cheveux repose l'argumentation des experts. Il y a 44 mg. et 50 mg. dans les cheveux du mari et de la mère de l'accusée. Chez un humain normal, il y en a 7/10^e de mg.



L'EAU LA DEFEND La riposte des contre-experts. Le tombeau de Léon Besnard pouvait contenir 2.000 litres d'eau. Chaque litre contenant 1 mg. d'arsenic soluble, c'est 20 gr. de poison qui ont pu imprégner le corps.



OLLIVIER, médecin conseiller technique des Thermes de la Bourboule et contre-expert, interrogé par M^r Gautrat (à droite), affirme qu'il a plusieurs fois trouvé dans les cheveux de gens sains plus d'arsenic que dans ceux des victimes présumées de Marie Besnard. Dans les cheveux de l'accusée, dit-il, il y en a autant que dans ceux de sa mère qu'on l'accuse d'avoir empoisonnée. Il a terminé sa déposition en disant : « J'ai voulu opposer la compréhension de la médecine à la faillibilité des appareils et des techniques. »

PARIS MATCH

N° 264 Du 17 au 24 AVRIL 1954 Afr. du Nord 60 fr. 50 Fr.
10 fr. Belg. — G. B. 1/6. — O. 90 Suisse. — Maroc 65 fr.

Le câble de Washington

**CARTIER : LES U. S. A.
DEVANT DIEN-BIEN-PHU**

De nos envoyés spéciaux

**LA COMÉDIE-FRANÇAISE
TRIOMPHE A MOSCOU**

Le Sacré-Cœur que Dany Robin porte sur son habit de chouonne est l'insigne des « soldats de la Vierge Marie ». Cette image est tirée d'un film en couleur et sur grand écran : « Les Révoltés de Lomanach », qui fait revivre un épisode de la guerre des chouans.





MARIE BESNARD EXECUTE SA DERNIERE CORVEE AU FORT DU HA : ELLE LAVE LES CARREUX D'UN COULOIR. ELLE DOIT ETRE LIBREE LE JOUR SUIVANT. (PHOTO PRISE AU TELEOBJECTIF).

MARIE BESNARD SOURIT : DEMAIN ELLE SERA LIBRE

VOIR PAGES SUIVANTES



17 M. : MARIE BESNARD, QUITTANT LE FORT DU HA, FAIT UN SIGNE D'ADIEU A SES COMPAGNES.



16 H. 50 : LA PORTE DE LA PRISON OU ELLE PASSE DIX MOIS S'ENTROUVRE.



LA VOITURE DE SES AVOCATS L'ATTEND DANS LA COUR INTERIEURE DU PALAIS.



ELLE SORT ENTRE SES DEFENSEURS, M^r FAVREAU (A GAUCHE) ET M^r HAYOT.



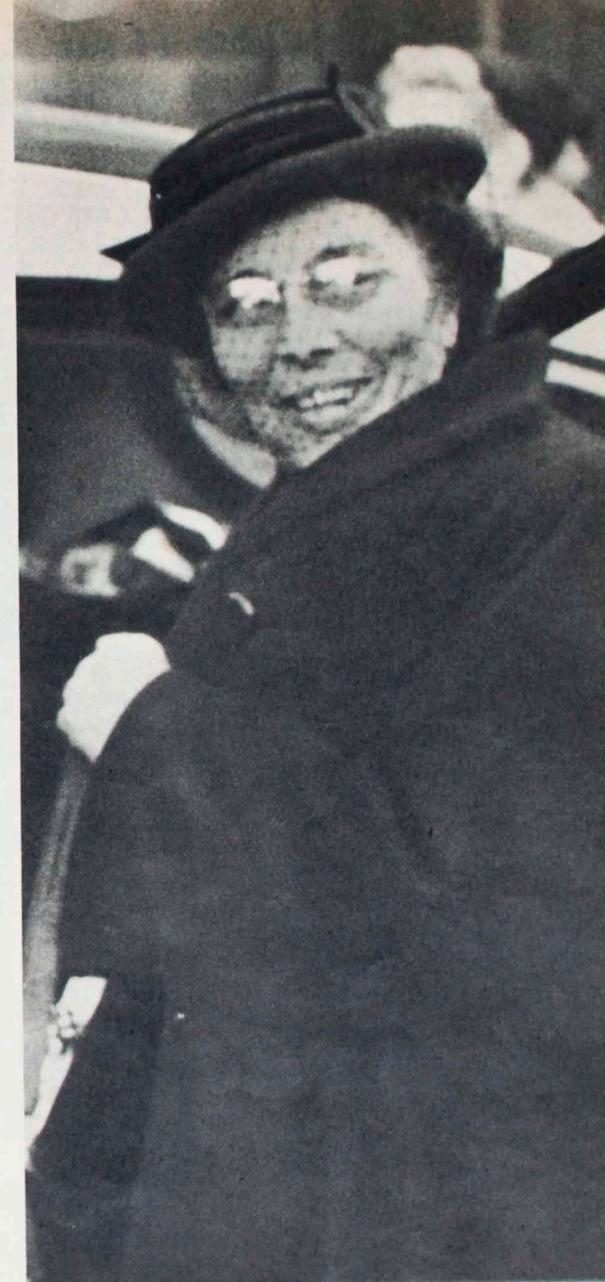
ELLE FAIT SES PREMIERS PAS DE FEMME LIBRE AVENUE DU MARECHAL-JOFFRE.



LE DEPART POUR LE COUVENT DE SAINT-MORILLON, EN GIRONDE, A 20 HEURES.



ELLE ARRIVE CHEZ LES SOEURS DE BETHANIE QUI L'ATTENDENT DEPUIS CINQ HEURES.



ELLE VA QUITTER HA. DERRIERE SES LUNETTES, LE REGARD JOYEUX DE LA « DAME DE LOUDUN ».

Pendant 55 mois 11 jours et 11 nuits de prison, elle a attendu cette minute

« Je ne réalise pas. Je ne comprends pas encore. » C'est avec ces mots aux lèvres que Marie Besnard a quitté le fort du Ha par une porte de service. Une foule de curieux l'attendait à la porte principale. Son premier geste fut de sauter au cou de ses avocats, M^r Hayot et M^r Favreau-Colombier. Amaigrie, mais

radieuse et rajeunie de dix ans, elle alla jusqu'à la voiture qui était venue la chercher. On sut alors qu'elle était attendue chez les sœurs de Béthanie, à 20 kilomètres de là, à Saint-Morillon. Marie Besnard n'eut pas à payer la caution de 1.200.000 francs fixée pour sa libération. Réduite à 220.000 francs sur l'inter-

vention de ses avocats, elle fut déposée par son cousin, Joseph Martin, coiffeur à Elouffut, près de Vichy. Un chalet perdu dans les bois : c'est le couvent des sœurs de Béthanie. Elles se consacrent au soutien des femmes meurtries par la vie. Elles portent le même costume que leurs pensionnaires. Suivie par les jour-

nalistes — que les sœurs poursuivaient à bicyclette dans le parc — Marie se réfugia dans la chambre préparée pour elle. Elle était bouleversée. Dans la soirée, elle fit une courte promenade avec ses avocats et les journalistes purent l'entendre de nouveau murmurer les mêmes mots : « Je ne réalise pas encore. »

déetective

**CARYL CHESSMAN : ONZE ANS
D'AGONIE QUI BOULEVERSENT
LE MONDE (voir pages 3, 4 et 5)**



**MARIE
BESNARD :**

N° 713 - 26 février 1960

0,60 NF Belgique 12 f. b.
Suisse 1 f. s.

**ELLE DEMANDE
A LA JUSTICE
DE TERMINER
SON PROCÈS...**

"JE VEUX ÊTRE JUGÉE"

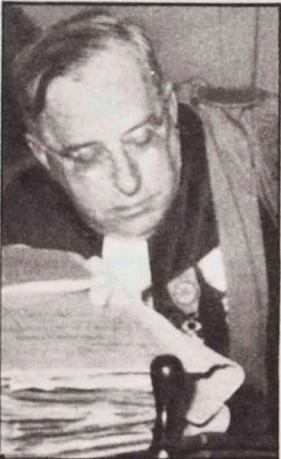
A la nuit tombante, une « Dauphine » ocre vient de s'arrêter sur le bord de la route de Paris, à la sortie de Châtelleraut. Puis le double battant d'une porte de jardin s'ouvre largement, les pneus font crisser le sable de l'allée. L'ombre du soir enveloppe une villa confortable, dont l'escalier de pierre conduit à une large terrasse surplombant le garage. Au premier étage, les rideaux des vastes baies sont tirés. Les portières claquent, deux silhouettes traversent le crépuscule, et de minces raies de lumière filtrent aux fenêtres de la maison silencieuse.

Personne n'aurait pu reconnaître, au passage, la dame en noir qui accompagne le propriétaire de la villa. Sa venue est toujours discrète, dans ce paisible quartier de la rue Louis-Ripault, et elle repart avant l'aube. Ce qu'elle vient chercher là, c'est le réconfort d'une loyale amitié, le repos, la paix.

Ni condamnée, ni réhabilitée

Mais non l'oubli : ni le monde, ni la justice, n'ont oublié Marie Besnard. Et l'héroïne du plus extraordinaire procès d'empoisonnements de notre siècle ne pourra jamais oublier les terrifiantes années de luttes, qui auraient dû la briser. Aujourd'hui, elle s'apprête à livrer un nouveau combat. Elle veut être jugée, en finir avec l'interminable supplice de la liberté provisoire.

— Refuser de juger un inculpé est un déni de justice, lorsqu'il n'y a pas d'autre raison que l'insuffisance ou l'obscurité de la science, ont déclaré les défenseurs de la « bonne Dame de Loudun », Maltes Albert Gautrat et René Hayot. Nous demandons que l'affaire Marie Besnard soit inscrite au rôle de la plus prochaine session des assises.

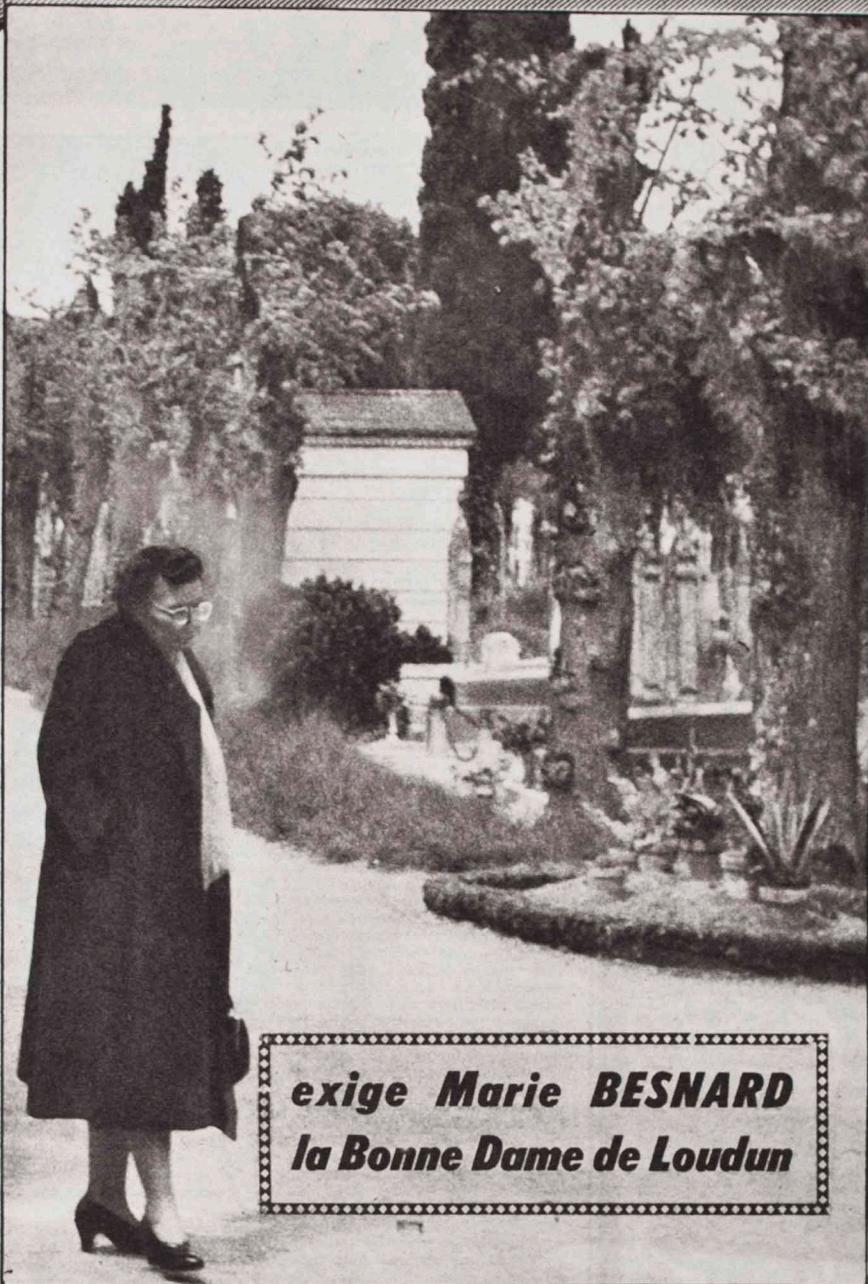


Au procès de Bordeaux: le Pt Nussy Saint-Saëns et l'énorme dossier.

ses girondines. La Cour devra alors impartir aux experts un dernier délai de deux mois pour qu'ils remettent leur rapport.

Si aucune décision n'est prise dans les jours qui viennent — à la rigueur dans quelques semaines — l'incroyable « suspense » ouvert le 12 avril 1954, à Bordeaux, risque de s'éterniser. Et l'on se trouverait placé devant le stupéfiant paradoxe d'une affaire dont l'accusée, soupçonnée en 1949 d'avoir fait périr treize personnes, jugée à deux reprises, détenue préventivement pendant cinq ans, risque de n'être jamais ni condamnée, ni réhabilitée. Le dilemme faute de pouvoir être tranché, ne serait écarté que par la prescription normale... ou la mort de Marie Besnard !

M. Nussy-Saint-Saëns, président de la Cour de Bordeaux, attend les conclusions des trois sur-experts : MM. Truhaut, Lemoigne et Savel.



**exige Marie BESNARD
la Bonne Dame de Loudun**

Peu après sa mise en liberté provisoire, elle était allée en pèlerinage au petit cimetière de Loudun.

Leurs travaux seraient à peu près achevés. Cependant, les hommes de science ont formulé une ultime exigence. Ils ont réclamé la désignation d'un géomètre, afin de joindre aux résultats de leurs analyses le plan du cimetière de Loudun.

Les avocats tendent à considérer cette demande comme une manœuvre dilatoire :

— En bonne logique, objectent-ils, il faudrait disposer du plan du cimetière... tel qu'il se présentait en 1947 ! Car il y a eu forcément de nombreux changements dans l'aspect des lieux, depuis l'époque des décès « mystérieux »...

**Bordeaux - Tours - De
notre envoyé spécial
Jean DE ROMAN**

D'ailleurs, le rapport scientifique prescrit pour complément d'information avait été ordonné en 1954, et devait être remis dans les trois mois. Les difficultés apparurent aussitôt. En effet, les débats bordelais avaient à tel point signalé la fragilité des expertises, lorsque celles-ci ne s'entourent pas des plus

rigoureuses exigences, que la succession était lourde à porter.

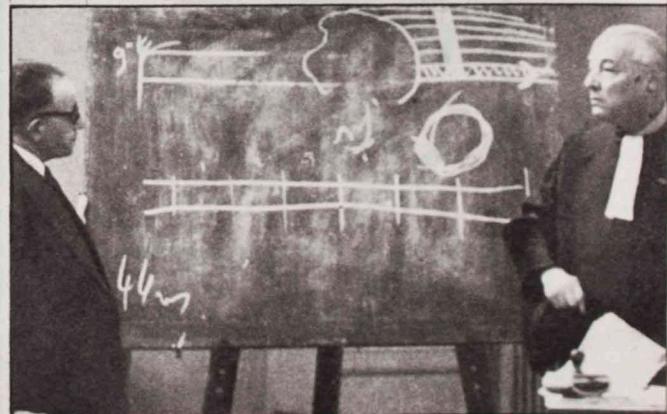
Il y avait déjà cinq ans, à cette époque, que l'affaire piétinait. Marie Besnard avait été incarcérée en 1949, et on l'avait surnommée — un peu trop vite — la « Brinvilliers de Loudun ». Le premier procès se déroula à Poitiers. Immédiatement, les débats avaient buté sur la question suivante : la terre des cimetières peut-elle contenir de l'arsenic ? La défense réussit à faire admettre une réponse affirmative, mais l'accusée ne se trouva pas libérée pour autant.

En 1954, à Bordeaux, éclate une nouvelle polémique, dont les arguments reprennent et prolongent le même débat scientifique. L'arsenic contenu dans la terre peut-il être transporté sur les cadavres, et notamment se fixer dans les cheveux ? Les experts cités par l'accusation en soutiennent l'impossibilité. Mais la défense apporte des conclusions contradictoires. Cette fois-là, Marie Besnard est placée en liberté provisoire. Elle y restera, en attendant que la chimie minérale, la chimie organique et la dynamique des sols aient élaboré une théorie définitive relative à la fixation des substances étrangères sur les cadavres, et

approfondi tous les mystères des eaux de ruissellement.

Tâche délicate... L'une des plus éminentes autorités scientifiques chargées de la mission, M. Joliot-Curie, disparaît. Les délais s'ajoutent aux délais.

Imbroglio scientifique. L'affaire



M. Gautrat, défenseur de Marie Besnard, interroge le Pr. Ollivier.

Marie Besnard est aussi un problème légal. Peut-on retarder indéfiniment la comparution d'un accusé ? La loi ne fixe pas de délai absolu, d'autant plus que la décision reste soumise à l'établissement préalable d'un dossier absolument complet, et dûment vérifié...

Sa volonté : être jugée au plus vite

Or, objectent M^{rs} Gautrat et Hayot, étant donné que les experts ont eu besoin de cinq ans pour se prononcer, nous pourrions aussi bien demander cinq ans pour prendre connaissance de leurs travaux.

Marie Besnard, cependant, loin de rechercher de nouveaux délais, n'a qu'une seule volonté : être jugée au plus vite. Le rapport final sera déposé en mars. Que fera la justice ?

Il est certain qu'un procès ne manquerait pas de s'ouvrir dans une atmosphère de malaise. Après bientôt onze ans, quel crédit accorder aux témoignages et aux preuves tant de fois examinés sous tous leurs angles ? Quelle certitude paraîtra suffisamment convaincante à l'opinion publique ? Nul doute que le jugement de chacun serait fortement subjectif...

Marie Besnard a 68 ans. Au milieu des controverses, des passions, elle a gardé toute sa lucidité, toute son énergie. Sa santé est excellente. Elle a longtemps supporté la solitude avec courage. Récemment, un fonctionnaire de la région a fait sa connaissance. Il était veuf. Leur amitié n'a encore abouti à aucun projet matrimonial, mais il n'en a pas fallu davantage pour que ce compagnon des heures sombres soit radié de son administration, sous l'accusation de « négligences »...

Un troisième procès Marie Besnard ?..

La mystérieuse dame de Loudun a du reste gardé son domicile. Elle entend ne prendre aucune résolution pour l'immédiat. Elle attend...

Y aura-t-il un troisième procès des « poisons » ? Peut-être, en fin de compte, les experts tiendront-ils d'abord une table ronde pour éviter des débats tumultueux. Il est difficile d'admettre, en effet, qu'un jury puisse prononcer un autre verdict que la mort ou l'acquittement. Lourde responsabilité, dans chacune des hypothèses.

La silhouette vêtue de noir, qui vient de temps en temps se réfugier dans la maison de Châtelleraut, a-t-elle droit encore à la paix et au bonheur ? Après onze ans, cette étonnante accusée, dont la justice n'a pu faire le procès, est en train de faire le procès de la justice.



PARIS MATCH

N° 590

30 JUILLET 1960

0,80 NF

Arg. 0,80 NF Maroc 1 DM Gr.-Bret. 2/- Belg. 10 FB Italie 150 LIT Suisse 1 FS Esp. 15 PTA Can. 25 C

DIANE DE FRANCE FAIT UN MARIAGE D'AMOUR

Elle avait 14 ans
quand elle a connu Carl
le jeune duc héritier
de Wurtemberg.
C'était sur l'Agamemnon
pendant la croisière des rois.
Six ans après
leur amour romantique
est béni
sur les bords du lac
de Constance



ET SI MARIE BESNARD

ETAIT INNOCENTE...



Marie Besnard avec ses parents, il y a quarante ans. C'est le meurtre présumé de sa mère qui refait d'elle une accusée.

DEUX PROCÈS INTERROMPUS. TREIZE ANS D'ENQUÊTES ET D'ANALYSES. LES SUPER-EXPERTS DISENT AUJOURD'HUI : « IL Y A DE L'ARSENIC DANS LE CORPS DE LA MÈRE DE MARIE BESNARD. » LES MAINS JOINTES MARIE BESNARD ATTEND SON TROISIÈME PROCÈS : « MA PAUVRE MAMAN ME PROTÈGERA DANS LE CIEL. »

**MALGRÉ
L'ATROCE ACCUSATION
ELLE VEUT
RESTER
LA BONNE DAME
DE LOUDUN**



Depuis six ans, Marie affronte sans crainte à sa fenêtre l'opinion publique. Elle sourit au restaurant, fait son marché dans l'indifférence générale et, après les soins à son jardin, se retire dans sa chambre pour penser à "ses chers disparus".



QUI EST-ELLE CETTE MARIE BESNARD QUI SANGLOTE QUAND LA NUIT TOMBE SUR LOUDUN



Marie, 3 ans : première photo.

« Ma petite maman ! Je sais que du haut du ciel elle me protégera, ma petite maman que j'ai tant aimée. »

Marie Besnard sanglote. Elle serre contre sa poitrine ses deux mains qui froissent une lettre. Elle vient d'apprendre (elle attendait cela depuis six ans) que les super-experts ont enfin déposé leur rapport mais que ce rapport lui est défavorable. Et s'il n'y avait que ça ! Mais à la reprise du procès, ce qu'on lui imputera d'abord, c'est la mort, l'assassinat au poison de sa mère, Marie Davaillaud ; les experts officiels le disent : il y a de l'arsenic dans son corps.

Marie a trouvé la nouvelle glissée sous sa porte, en rentrant de son jardin. Look, son chien, l'entendant pleurer, se serre contre elle, jappe en essayant de lécher sa main. Dans la pièce voisine, sur la cuisinière électrique, la soupe chantonne et sent bon.

Voici déjà six ans qu'elle est en liberté, la Marie Besnard, en liberté provisoire, mais ça lui a suffi pour reconquérir sa ville. Elle est de nouveau la « bonne dame de Loudun », celle qui s'arrête au soir d'une longue journée et regarde avec satisfaction autour d'elle la pièce bien entretenue, le sol brillant, les placards en ordre, les fauteuils de reps rouge alignés sous leur housse. Et là-bas, adossées à la paroi vitrée, les photos de famille dans leur long cadre : Auguste, le premier mari, Léon, le second, Pierre Davaillaud, père de Marie, Blanche et Toussaint Rivet, ses amis. Tous les « chers disparus », qu'on l'accuse d'avoir tués. Ce n'est plus une galerie de portraits, c'est un tableau de chasse. « Mon Dieu, soupire Marie Besnard dans la pénombre, ça va recommencer. »

AU DÉBUT DE 1961, UN NOUVEAU PROCÈS, LE TROISIÈME

Les avocats ont été avisés qu'ils devront avoir terminé leurs travaux sur le rapport des super-experts pour la fin de l'année. Au début de 1961, un nouveau procès aura lieu, le troisième. Il n'y aura plus treize cadavres, ou sept, l'accusation, rendue prudente par ses deux premiers échecs, a surtout concentré son énergie sur un cas : celui de la mère de Marie. Si l'on prouve qu'elle l'a empoisonnée, cela suffira. Il n'y aura pas besoin de faire appel aux autres fantômes de Loudun. Qui tue sa mère est bien capable d'avoir tué la moitié de la ville... La nuit est tombée. « Ma maman, sanglote Marie, ce n'est pas vrai ce qu'ils disent, ma petite maman que j'aimais tant, le cœur me toupe. »

Le cœur qui « toupe », dans la langue du pays, c'est le cœur qui manque, qui faiblit. Un mot qui en apprend plus long sur Marie que les cotes vertigineuses de l'accusation. Car qui est-elle enfin, cette accusée hors série, dont plusieurs procès, des tonnes de livres et d'articles n'ont pu épuiser la personnalité ?

Marie n'est pas née citadine. Elle appartient au terroir, comme ses mots savoureux. Elle est fille de ce Poitou secret où la vie n'a pas changé depuis le commencement des temps, pays solide comme les rocs qui servent de soubassements à ses maigres terres, à ses arbres tordus, mais pays de sorcières aussi, d'âmes tourmentées : les flammes du bûcher ont consumé ici plus d'un prêtre ensorcelé.

15 août 1896 : « Monsieur Davaillaud, Monsieur Davaillaud, venez vite, c'est une fille. » Marie Besnard vient de faire son entrée dans le monde, à la Baqui-

netterie, la ferme de ses parents. Non loin de là, la Garltempe chante sur les cailloux.

Fille unique, Marie est souvent confiée à des voisins ; le travail ne laisse pas à ses parents le loisir de s'occuper d'elle. Elle n'a pas huit ans qu'elle manie déjà le balai, un balai plus grand qu'elle, et qu'elle prépare sa première omelette. On la félicite. Sa vocation de cuisinière vient de naître. C'est un premier malheur. Dieu sait si on lui reprochera plus tard ses sauces et ses ragouls ! Au moment du procès, les Duzac, qui tiennent vis-à-vis de chez elle l'hôtel du Cheval Blanc, afficheront froidement en tête de leur menu : « La farce est meilleure ici qu'en face. »

A TREIZE ANS, AU BAL, UNE BRUNETTE EFFAROUCHÉE

A treize ans, elle s'aperçoit qu'elle est jolie. Pour la première fois, elle assiste à une « assemblée » à Saint-Pierre-de-Maillé, une réunion de jeunes qui se tient tous les jours de fête carillonnée. On s'installe à la terrasse du Café du Commerce. Le limonaire débite sa musique saccadée. Les jeunes filles attendent sagement qu'on les invite.

Pendant qu'elle regarde autour d'elle, un peu apeurée, Marie entend une femme demander : « Quelle est donc cette jolie brunette avec ce nœud rose dans les cheveux ? Elle est bien « regardée ». »

Tout effarouchée, Marie voit s'avancer vers elle un garçon aux gestes un peu maladroits, au visage poupin, Auguste Antigny, son cousin. Et Marie fait ses premiers pas de danse avec celui qu'elle épousera onze ans plus tard, en avril 1920.

Quel beau jour de fête à la Baquinetterie ! On a planté au milieu de la cour le sapin traditionnel qui brûlera à la nuit. Marie, en robe blanche, épouse Auguste. Son trousseau fait jaser les filles du pays. Fine ajoureuse (les « jours » sont la spécialité de la région), Marie l'a constitué en même temps qu'elle travaillait pour les belles dames de la ville, source de rêveries à n'en plus finir. La ville...

Entre son premier bal et son mariage, il y a eu la guerre : Marie la timide a appris la rudesse. Toutes les tâches lui incombent pendant cette terrible période, celles d'un homme, parfois celles de deux. La charrue, la faux, le bottelage, l'engrangement. « C'est une dure besogneuse », disent ses voisins. Elle garde même les brebis. Parfois, on sacrifie l'une d'elles, pour faire manger ceux qui aident.

Un jour, son père vient d'en saigner une et la bête est pendue par les pattes de derrière en haut d'une échelle. Une voisine passe, qui revient du lavoir. « — Hé, Marie, qu'est-ce que tu as fait à ta brebis ? — Je l'ai pendue pour lui apprendre à désobéir », répond Marie qui aime galérer.

Trente-six ans plus tard, cette voix, au procès, témoignera de la cruauté de Marie Besnard en racontant le fait. La mémoire de la province est infinie, implacable, même quand elle se trompe.

Aujourd'hui, quand elle parle de son premier mariage, Marie précise : « Ce furent sept ans de bonheur ». De vie difficile aussi. Auguste Antigny ne s'est jamais remis de la pleurésie qu'il a contractée à la guerre. Comme il n'est pas résistant, son beau-père, Pierre Davaillaud, le malmène un peu. Parents et jeune ménage habitent maintenant aux Liboureaux, près de Saint-Pierre-de-Maillé, deux maisons voisines. Pour donner une vie plus douce à son mari, Marie se loue avec lui au château des Bimions, chez les



31 ans : premier veuvage.

25 oct. 1947	Mort de Léon Besnard.
2 nov. 1947	Mme Pintou, postière à Loudun, rend visite aux frères Massip et accuse Marie d'avoir empoisonné son mari.
4 nov. 1947	Auguste Massip dénonce Marie au juge d'instruction de Loudun.
22 nov. 1947	Enquête des gendarmes. Conclusion : Mme Pintou est neurasthénique, Auguste Massip est un illuminé.
4 mai 1949	L'affaire rebondit. Mme Pintou, qui s'était rétractée, accuse de nouveau Auguste Massip adresse une plainte au procureur de Poitiers.
5 mai 1949	Le président Pageaud prescrit une information contre X.
11 mai 1949	Léon Besnard est exhumé en présence de Marie, à Loudun.
22 juil. 1949	Arrestation de Marie Besnard.
Fin juillet	On exhume douze autres cadavres dans les cimetières de la Vienne.
20 fév. 1952	Procès de Poitiers renvoyé pour complément d'information.
22 mars 1952	Nouvelles exhumations.
Fin janvier 53	Les nouveaux experts (Fabre, Kohn Abrest, Griffon, Piedelièvre) éliminent six cadavres sur treize. Les résultats des expertises se contredisent.
10 juin 1953	La Cour de cassation décide : Marie sera jugée non à Poitiers, mais à Bordeaux.
15 mars 1954	Procès de Bordeaux Marie Besnard en liberté provisoire.
15 mai 1954	Marie Besnard rentre à Loudun.
14 juin 1958	Exhumation de cadavres témoins aux cimetières de Loudun et de Saint-Pierre-de-Maillé.
10 juin 1960	Elle est convoquée à Poitiers par le juge d'instruction Gaston.
17 juil. 1960	Elle apprend que les super-experts nommés après le procès de Bordeaux viennent de déposer leur rapport.



56 ans : premier jugement.

Martin ; elle va être cuisinière, lui jardinier. A la Noël de 1926, Auguste Antigny fait une rechute. Il meurt tuberculeux le 1^{er} juillet 1927.

Marie a trente et un ans. La veuve d'un mari qu'elle a beaucoup aimé et auprès duquel elle réclamera d'être enterrée. La moitié paysanne de sa vie est achevée ; la moitié citadine va commencer. Au près des châtelains des Bimions et de leurs amis, elle a côtoyé l'existence raffinée, le confort, l'aisance. La ville, dont les mirages la hantaient pendant qu'elle tirait les fils dans des étoffes douces comme des caresses, lui est apparue soudain proche et merveilleuse. Ah ! comme elle lui pèse à présent, la rude discipline des Liboureaux, soumise au rythme du soleil et aux impératifs du sol et des bêtes !

Quand, quinze mois plus tard, la cousine Vérité (une Antigny qui s'est mariée à Loudun) l'invite à faire un séjour près d'elle, Marie accepte avec joie. Mme Vérité habite rue du Collège, une petite maison basse entourée d'un jardin. Un jour, Marie voit entrer un homme de son âge, aux épaules solides, au visage barré d'une moustache. C'est Léon Besnard, un ami de sa cousine, bon vivant, agréable parleur. Tout de suite, Marie et lui « s'entendent ». Cinq mois après, ils sont mariés, sans sapin ni robe blanche cette fois.

Marie a gagné. Elle est à la ville, et elle est de la ville. Car Léon Besnard, pour fils de cordier qu'il soit, est un Monsieur avec des terres, des espérances aussi, des chevaux qui feront la joie de Marie : « J'aimais tant ces bonnes petites bêtes, raconte-t-elle, avec leur pelage et leur museau si doux. »

Elle s'entend bien avec le Léon. Il l'appelle : « La bousine », « ma mouche », « mon rossignol ». « La bouche ne me ferait pas avant mon malheur, répète Marie. Je n'étais que chansson. »

C'est que Léon la gâte. Quand il reçoit un fermage, ou qu'on lui paie un cheval, il lui remet l'argent en vrac. « Tiens, mets cela dans le tiroir et achète-toi une robe si tu en as envie. » Marie est coquette, un peu ombreuse ; la cousine Vérité vient trop souvent à la maison. Alors, entre les deux femmes, la haine s'installe, une haine qui, avec les années, fera bouillir de neige dans Loudun. Léon Besnard choisit la tranquillité : il tourne le dos à la cousine. Plus tard, quand Marie rentrera à Loudun — après ses procès — la cousine Vérité, accompagnée de ses deux petites filles, la croisera au marché et la désignera aux enfants comme on montre un ours savant : « Tenez, regardez-la bien, je vous en ai souvent parlé. »

ALORS MADAME PINTOU, LA POSTIÈRE, ENTRE EN SCÈNE

Marie, Léon, les Davaillaud... Les personnages du drame sont maintenant réunis. La valise des cadavres peut commencer. Et il est vrai qu'on va beaucoup mourir à partir de 1940... D'abord Toussaint Rivet, qui s'en va en 1940. Marie recueillera sa femme Blanche devenue tuberculeuse. Un an plus tard, celle-ci s'éteindra à son tour, laissant à Marie son héritage. Après, ce sont les sœurs Lalleron, deux vieilles demoiselles esseulées, dont l'une a quatre-vingt-sept ans ; Marie les prend chez elle. Elles finissent par mourir à quelques jours de distance en laissant de très petites économies à leur bienfaitrice qui a sans doute dépensé davantage pour les soigner et les enterrer.

Entre-temps, la tante Lecomte, le père de Marie, son beau-père, sa belle-mère, sa belle-sœur sont morts à leur tour. Et les héritages, comme (Suite page 50.)

attirés par un aimant, sont tombés dans l'escarcelle des Besnard. Il faut bien noter ici : personne ne trouve cela étrange, personne ne suspecte personne. D'ailleurs, en cette période de guerre et d'occupation, les Besnard pourraient servir d'exemple : ils vendent le produit de leurs terres et de leurs vignes à des prix raisonnables; ils n'abusent pas comme certains.

C'est alors qu'apparaît Mme Pintou, dont Marie dira, lorsqu'elles seront brouillées : « Elle nous a bien mangé six cochons ». Mme Pintou, c'est la cheville de toute l'affaire Marie Besnard. Sans elle, il n'y aurait pas eu d'affaire du tout. Accorte personne, d'un âge cependant certain, belle parleuse, Mme Pintou vient d'être nommée postière à Loudun; elle fréquente les Besnard, non sans éveiller quelque peu la jalousie de Marie. Tout va bien cependant jusqu'à l'arrivée du jeune Dietz, « Addy » dans l'intimité, un prisonnier allemand détaché chez les Besnard en 1946 pour travailler la terre; c'est lui qui fera le fossé entre les deux femmes et déclenchera l'affaire. C'est un grand garçon blond de vingt-trois ans, bien élevé, instruit, musicien. Marie, qui n'a pas d'enfant, a passé le cap de la cinquantaine. Peut-être dépouille-t-elle devant lui un peu de ses allures de dame patronesse. Elle le gâte, lui prépare des petits plats, il l'appelle « Tatie ». Mme Pintou, elle, l'emmène à la fête. Les deux femmes complotent, rivalisent d'attentions envers lui. Leurs rires excessifs éclatent parfois dans la maison, désagréables à Léon Besnard. Leurs colères aussi : cette amitié est fragile comme un ciel de mars.

C'est dans cette atmosphère tendue que le drame débute. Le 15 octobre 1947, Léon Besnard, sa femme et un ami, M. Barodon, déjeunent aux Liboureaux. Avant la fin du repas, Léon Besnard est pris de malaises. Il rentre à Loudun, ne se remet pas, et meurt le 25 octobre. Urémie, dira le docteur Gallois.

Mme Pintou a une autre idée. Elle l'a même sussurrée dans l'oreille du docteur qui lui a répondu : « Ne dites pas de bêtises ». Mais quelque temps plus tard, déjeunant chez les châtelains du pays, les frères Massip, deux vieux garçons ingénieurs des Ponts et Chaussées et originaux par surcroît, la belle parleuse leur révèle : « Léon, en mourant, m'a dit : « Marie m'a empoisonné ».

Auguste Massip, burlesque, exubérant, aimant la farce, est un spécialiste des lettres aux personnages officiels. Au mot d'arsenic, il saute sur son dictionnaire médical :

« Arsenic : vomissements ne s'accompagnant d'aucune douleur gastrique. »

— Il ne souffrait pas? demande-t-il.

— Si, il souffrait.

— Ça ne fait rien... Inflammation des voies respiratoires et des conjonctives pouvant faire croire à une grippe... Ah! voilà : à la fin, engourdissement des membres, troubles de la sensibilité...

— Oui, c'est cela.

— J'écris au magistrat.

Le juge de Loudun, homme pondéré, fait faire une enquête discrète, voit Mme Pintou : elle se rétracte.

EXHUMATION POUR TREIZE MEMBRES DE SA FAMILLE

Mais Auguste Massip tient à son affaire. Il envoie une nouvelle lettre, à Poitiers cette fois. Elle atteint un jeune juge d'instruction, M. Roger, qui est à l'orée de sa carrière, qui ne veut rien négliger et qui charge de l'enquête le commissaire Nocquet.

Pendant ce temps, Marie Davaillaud, mère de Marie, qui a 84 ans, est morte chez sa fille. Cela s'est passé en janvier 1949. Crise cardiaque, a conclu le médecin, le docteur Gallois, dont l'attention a cependant été fortement alertée. Il sait, lui, que depuis trente ans, Marie Davaillaud a le cœur malade.

Le juge Roger a ordonné l'exhumation de Léon Besnard. Elle a lieu le 11 mai 1949 et Marie, bouleversée, se terre chez elle, après avoir dû y assister. « De tous les moments atroces que j'ai passés, dira-t-elle plus tard, les plus terribles sont ceux où l'on a torturé mes chers disparus. »

Marie subira par deux fois ce supplice pour chacun des treize membres de sa (Suite page 52.)

famille. Car ce sont treize morts qu'on va lui impliquer : son premier mari, même (mais pour lui il y a prescription), son père, son beau-père, sa tante Lecomte avec laquelle son mari est fâché et qu'elle n'a jamais approchée pendant sa maladie, sa belle-mère, sa belle-sœur qui s'est pendue, les sœurs Lalleron, le ménage Rivet. Treize morts dont la moyenne des âges, même en incluant Auguste Antigny décédé à trente ans, atteint 72 ans — ce qui est tout de même respectable.

Le 22 juillet au matin — il est sept heures — le commissaire Nocquet entre chez elle. Elle veut lui offrir le petit verre de vin blanc auquel ont droit tous ceux qui franchissent sa porte mais il se raidit et dit : « Prenez deux mouchoirs, madame Besnard, nous devons vous emmener. » Marie quitte sa maison en laissant une fenêtre ouverte dans son désarroi. Pendant cinquante-sept mois, elle n'y rentrera plus.

Vingt mois plus tard débute le procès de Poitiers. L'Europe entière attend Marie Besnard dans ce palais des ducs d'Aquitaine avec son immense salle d'armes où Jeanne d'Arc méditait cinq siècles auparavant.

LE PIÈGE DE M^e GAUTRAT : SIX TUBES SANS ARSENIC

Quand elle entre par la porte dérobée des accusés, dans le cliquetis du « reposez armes » d'un peloton du 33^e d'artillerie, on s'étonne devant cette femme lourde, vêtue d'un manteau luisant comme la peau d'un phoque au sortir de l'eau, à la tête auréolée d'une mantille en ailes de chauve-souris. Derrière de grandes lunettes aux coins relevés, des yeux étonnamment mobiles et attentifs. Et ce filet de voix chevrotante, monotone, qui monte dans le silence comme la plainte d'une petite fille !

Mais on l'entendra peu. A Poitiers, Marie demeurera presque toujours silencieuse. Un « C'est faux, monsieur le Président » de temps en temps. Des larmes quand on parle de ses « chers disparus ». Elle n'élève pas même la voix au cours de la dernière séance du procès, devenue célèbre.

M^e Albert Gautrat qui assiste Marie avec M^e René Hayot, M^e Henry du Cluzeau, de Poitiers, puis, à Bordeaux, avec Mme Favereau-Colombier, vient de demander au docteur Bérout, l'expert de Marseille, s'il a formellement identifié les traces en anneaux laissées par l'arsenic criminel dans les tubes de Marsch qui accusent Marie.

— Vous les avez décelés par l'analyse ou par la vue ? demande M^e Gautrat.

— La vue suffit. Deux substances seulement peuvent laisser des anneaux, l'antimoine et l'arsenic.

— Et vous les différenciez à vue ?

— A vue, répond l'expert.

A ce moment, M^e Gautrat tire de ses manches six tubes de Marsch et les présente à l'expert.

— Trois, dit-il, contiennent de l'arsenic, trois de l'antimoine, pouvez-vous les identifier ?

Bérout se concentre, lève les tubes pour les examiner dans le soleil. Il tend deux tubes vers l'avocat : « Ceux-là contiennent de l'arsenic, sans aucun doute. » Et M^e Gautrat, doucereux, de répondre :

— Eh bien, monsieur l'expert, je suis navré de vous dire qu'il n'y en a dans aucun !

Le procès de Poitiers s'achève dans un brouhaha indescriptible.

A Bordeaux, deux ans plus tard, c'est une autre femme qui pénètre dans le prétoire. Un être amenaisé, apaisé aussi. Son visage révèle son âge, et pourtant elle a rajeuni. Les yeux mobiles s'abritent derrière de bonnes lunettes rassurantes, sa tenue est soignée, ses cheveux bien coiffés. « Mes pauvres morts, sanglote-t-elle, on les torture encore. »

On les torture, mais sans précision. Quand on les a remis en terre, après la première exhumation, les fossoyeurs, un peu perdus, ont marqué d'un clou la boîte de Virginie, de deux celle de Louise, de trois celle de Toussaint. Tel cadavre ou tel autre ? Comment le savoir quand on ouvre de nouveau les tombes ?

Le professeur Piédelièvre supervise les trois experts officiels. Froid, méthodique, pressé, il laisse seulement soupçonner sa thèse avec (Suite page 70.)

(Suite de la page 52.)

prudence : « De l'arsenic, dit-il, il y en a trop, cela m'inquiète. »

Or cet arsenic, la terre des cimetières près desquels on a cultivé pendant la guerre des pommes de terre notamment, que l'on traite aux produits arsenicaux contre le doryphore, en contient sans doute. A cela, les experts officiels répondent : « L'arsenic est insoluble, même si la terre en contient, il n'a pu pénétrer dans les cadavres. »

« Pardon, riposte le professeur Ollivier qui dirige l'exploitation thermale de La Bourboule, l'arsenic est soluble et c'est sa solubilité même qui fait la valeur des eaux arsenicales de La Bourboule. »

Le coup décisif est porté par M. Truffert, expert toxicologue près des tribunaux de la Seine, qui se présente spontanément. Il expose ses récents travaux démontrant que l'arsenic trouvé dans les cheveux d'un mort n'y a pas forcément pénétré à l'époque où ce mort était un vivant. L'accusation s'écroule. « Pas d'acquiescement au bénéfice du doute », demande M^e Gautrat. La Cour décide de libérer conditionnellement Marie Besnard.

« Il n'y a pas de faits tangibles dans ce procès », s'était écrié le président Favart à Poitiers. « Le dossier n'est qu'un ramassis de ragots. » A Bordeaux, l'avocat général Stèque conclut : « Il ne reste plus rien contre Marie Besnard. »

LE SORT POURSUIT LES ENNEMIS DE MARIE BESNARD

Quand Marie entend la décision de la Cour, écrasée de joie, elle s'effondre en pleurant. Quinze jours plus tard, elle arrive à Loudun avec Irène, une détenue politique devenue son amie, elle rentre dans sa maison dévastée par cinq ans d'absence.

Ici se place peut-être l'épisode le plus extraordinaire de cette extraordinaire affaire. Marie, la paysanne tenace, qui a conquis par son second mariage pignon sur rue à la ville et prie-Dieu de velours rouge à l'église, rentre sans crânerie mais sans crainte dans la cité qui l'a bafouée. Patiemment, elle va redresser la situation. Elle répare d'abord sa maison — elle-même. Tout le monde y a pénétré. On a bousculé ses papiers, déchiré ses tapis. L'humidité a fait le reste. Elle repeint, modernise, décore.

Pour payer les frais des procès et vivre, elle vend les immeubles qu'on lui reproche. Elle a gardé d'anciens amis. Elle s'en fait d'autres. « Elle n'est pas regardante », dit Mme Moreau, à qui elle a vendu le café du Globe, « pas regardante », répète M. Raison, qui bat son blé à Saint-Pierre-de-Maillé, ou M. Morin, son entrepreneur de Loudun. « Jamais elle n'a discuté une facture. »

Peu à peu les visages fermés s'éclairent de nouveau quand elle passe. Et le jour où elle répondra au signe de tête de la petite fille des Martin, les châtelains des Binious chez lesquels elle a vécu et servi un sourire détendra son visage. Maintenant, elle le sait : elle a reconquis sa place dans la cité.

Chose curieuse, ses ennemis, eux, ont eu maille à partir avec le sort. L'un des frères Massip, Joseph, l'aîné, est mort. L'autre, qui a quitté le pays, vient d'être condamné à un million de dommages et intérêts pour avoir écrit une lettre injurieuse au général de Gaulle.

La cousine Vérité a connu des deuils. Toussaint, qui a accablé Marie à ses deux procès, est mort lui aussi. Il a eu droit à une oraison funèbre de Marie Besnard : « Que Dieu vienne en aide à son âme, car elle est en enfer jusqu'à la fin de ses jours » (sic).

Innocente, coupable ? Espoir. Désespoir. On songe à Marie Lafarge que le premier expert blanchit de tout soupçon, que le second, le célèbre Orfila, accabla. Mais la belle accusée de Brive avait sans cesse manqué de l'arsenic. Qui a vu Marie en acheter ? Onze ans de vie brisée, cinq ans de détention : l'affaire Marie Besnard dépasse de beaucoup la personne de l'accusée. Elle pose le problème de la liberté individuelle.

Dans cette longue histoire, une seule preuve a été apportée : celle de l'incertitude des analyses toxicologiques. Alors, comment décider ? Qui voudrait être juré au procès Marie Besnard ? Voltaire savait bien ce qu'il disait : « Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent. »

PARIS MATCH

RUSSE 1 NF MAROC 1 DH CANADA 25 C BELGIQUE 10 FB
ITALIE 150 LIRE SUISSE 1 FS ESP. 15 PTA GR. BRET. 2/- ALL. 1,20 DM
N° 682 / SPECIAL NOEL / 0,90 NF

SPECIAL NOËL



L'affaire Marie Besnard tient l'affiche depuis quatorze ans. On a vu revenir, toujours fidèle à ses accusations, la même voisine maintenant célèbre, M^{me} Louise Pintou.

LA PINTOU GRANDE VEDETTE DES ASSISES

Quand elle est arrivée aux Assises de Bordeaux, pour le 3^e procès de Marie Besnard, son œil était toujours aussi vif sous le même petit chapeau noir : à 74 ans, elle est demeurée le témoin choc de l'accusation. Louise Pintou, retraitée des P. et T. a raconté avec encore plus de détails, les confidences de Léon Besnard, le mari. Il lui aurait dit, à l'article de la mort, « qu'on lui avait fait prendre quelque chose ». Mais Marie Besnard a aussitôt répliqué : « Le plus surprenant, c'est que vous avez continué à manger à ma table, Madame Pintou, et quand vous m'écriviez, après avoir quitté notre ville, c'était en commençant par : « Ma chère amie » !



A Poitiers en 1952. En bas, à Bordeaux en 1954, elle témoigne.

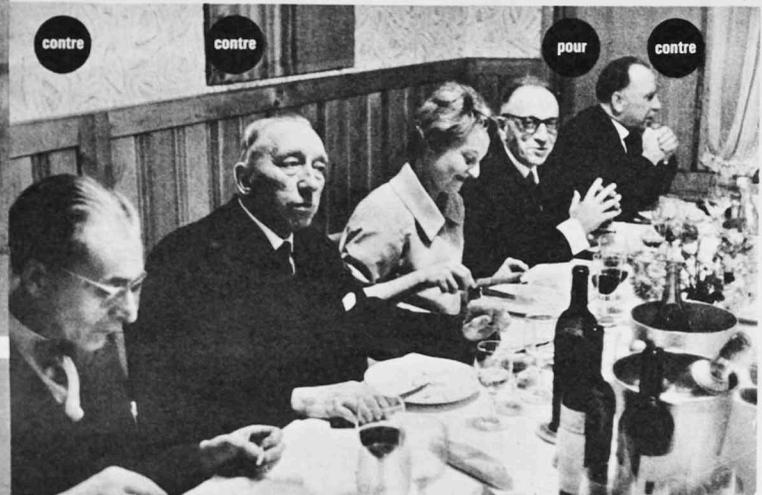




contre

pour

Les professeurs Iruhaut (à g.) et Truffet (à dr.) sont les porte-parole des deux camps.



contre

contre

pour

contre

Le Dr Olivier (pour) seul contre trois : de g. à dr. les professeurs Vitte, Lemoigne et Savel



contre

contre

Le docteur Kohn Abrest (à gauche) et le professeur Griffon : contre l'accusée.

**POUR ET CONTRE ELLE
LES EXPERTS
ET LEURS RENFORTS
SE SONT BATTUS
DOUZE ANS AUTOUR
D'UN CIMETIÈRE**



Autour de la maquette du cimetière de Loudun (ci-contre, elle a coûté 450 000 francs) s'est livrée la plus dure bataille du procès : celle qui a opposé les toxicologues entre eux. Experts de l'accusation et experts de la défense ont donné à la présence de l'arsenic, dans les cadavres, deux explications opposées : pour les uns, c'était une action criminelle, pour les autres c'était un effet de la mystérieuse chimie des sols. Pourtant les experts sont tombés d'accord sur un point : l'affaire Marie Besnard, ont-ils dit, nous aura amenés à reviser toutes nos connaissances sur l'arsenic.

REPORTAGE HENRIETTE CHANDET HUBERT DE SEGONZAC

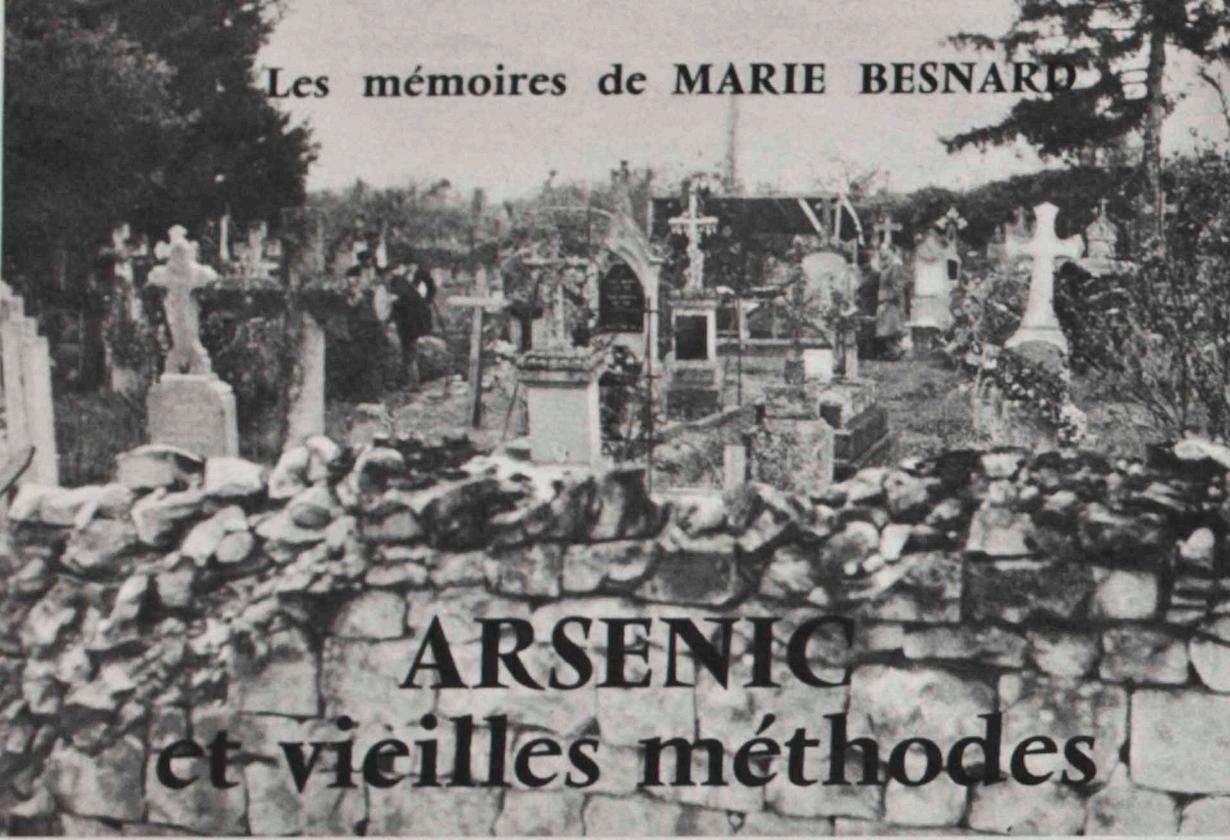
**POUR
MARIE BESNARD
LE CHEMIN
DE LA JUSTICE ÉTAIT
DEVENU UNE ROUTINE
SANS FIN**



Fourgon cellulaire, lourdes portes ou gardes : rien ne lui a jamais fait perdre contenance.

Loudun, Poitiers, Bordeaux ont été les étapes d'un interminable jeu de l'oie, où les mêmes lentes progressions sont stoppées par un coup de théâtre qui renvoie brutalement les protagonistes en arrière. Marie Besnard a eu le temps d'apprendre le cérémonial des tribunaux. Elle est passée de la gendarmerie au greffe ou au box des accusés avec la même aisance. Les juges, les policiers, les témoins, les experts ont aujourd'hui vieilli ou ont disparu, mais pour elle ils ne sont que les personnages interchangeables d'une réunion familiale dont elle connaît par cœur tous les rites.





La justice est symbolisée par une balance, mais l'image qu'en conservera Marie Besnard est certainement celle d'un véritable... fléau. Dans les pages qu'on lira ci-dessous, on sent se mettre en marche, avec tout ce qu'il possède d'inexorable et d'inhumain, le lent appareil judiciaire. Oui, il y a quelque chose d'écrasant dans ce texte haché, mais précis, et il importe peu que l'on sache à l'avance ce qu'il advint de Marie Besnard : ses tracasseries, puis ses humiliations et finalement ses souffrances ne peuvent laisser indifférent. On verra comment les calomnies de M^{me} Pintou, la postière, des frères Massip et de Toussaint, rapportées par M^{me} Billaud, coûtèrent à Marie Besnard sa liberté.

Le cimetière de Loudun, où le dernier sommeil des familiers de Marie Besnard fut troublé.

ARSENIC et vieilles méthodes

« Faut-il vous taper sur la g... pour vous faire avouer ? » me dit un inspecteur menaçant. Et le juge : « Le médecin qui a fait l'autopsie du corps de votre mari n'a pas pu se tromper étant donné sa notoriété. Il n'y aura donc pas de contre-expertise ! »

Tout de même, je n'oubliais pas les propos que m'avait rapportés M^{me} Billaud. Le premier moment passé où cela m'avait fait hausser les épaules, je me suis dit qu'il fallait fermer le bec à ce Toussaint dont Léon m'avait toujours dit de me méfier et qu'il était capable du pire.

J'allai donc trouver M^r Testard en lui racontant ce qu'on colportait sur moi au café Billaud, et comme je n'avais pas l'intention de me laisser calomnier, demander si je pouvais déposer une plainte en diffamation.

« Laissez donc, me dit M^r Testard, personne ne prête attention à ce qu'écrit ce fou de Massip, et quand la police a interrogé M^{me} Pintou, elle a renié les propos qu'il lui prêtait. »

Cela devait tout de même bien être elle qui avait donné l'idée à Massip. Tout fou qu'il était, pourquoi aurait-il pensé à cela tout seul, lui qu'on ne voyait jamais ? Elle avait dû vouloir se venger de n'avoir pu arracher à Léon ce qu'elle voulait lui soutirer. Tout de même, je ne l'aurais jamais crue capable d'aussi méchants commérages. Je la savais forte sur les ragots, mais inventer de pareilles histoires ! Elle savait pourtant comment nous nous aimions, comment nous nous entendions, Léon et moi, et que, ma foi, si depuis ma grande opération j'avais fermé les yeux sur les privautés qu'ils avaient l'un l'autre, c'était bien parce que nous savions Léon et moi que ça n'abîmait pas plus notre ménage que le vent qui fait tourner la girouette ne fait de mal au bon toit.

Léon m'avait dit dans la nuit : « Eloigne les méchants, il ne faut pas de mauvaises herbes sur un bon chemin. » Alors puisque aussi bien depuis qu'elle avait quitté les P. T. T. elle passait plus de la moitié de son temps hors de Loudun, le mieux c'était de vendre la maison au fermier qui la voulait. Car elle nécessitait de grosses réparations qui m'auraient mise en frais.

Je fis comme je le pensais. La mesure la vexe plus qu'elle ne la gêna. Elle n'avait plus guère à faire à Loudun, mais ne voulait pas qu'il soit dit qu'on l'avait mise à la porte. Elle

s'arrangea avec son nouveau propriétaire Landré, mon fermier, pour laisser ses meubles dans la maison jusqu'en avril 1949.

Un après-midi M^{me} Thaudière m'appela pour me dire qu'il y avait un couvre-pieds dans son jardin. Je lui conseillai d'aller avertir les gendarmes. Les gendarmes vinrent me voir et me demandèrent s'il n'y avait pas des affaires de M^{me} Pintou.

« Ses affaires... Quelles affaires ? »
Le comble est qu'ils recherchaient s'il n'y avait pas : « trois matelas, des draps, du linge de corps et des bibelots ».

Me voilà partie à rire : « Des matelas, des draps, et comment j'aurais transporté cela ? C'est plutôt une voiture de déménagement qui a pris la route de la contrebande ! »

— Ne riez pas, c'est sérieux. Sa maison vient d'être cambriolée et c'est vous qu'on accuse. Cela ne nous empêche pas de fouiller dans le quartier, mais il faut bien regarder chez vous aussi.

— Fouillez, fouillez, messieurs. Regardez partout, rien n'est fermé et, des choses pareilles, cela ne se cache pas dans un tiroir. »

Pendant qu'ils commencent chez moi à regarder pour dire qu'ils l'ont fait, je me rappelle que, depuis huit jours, Massip ne sort plus du *Cheval Blanc* d'en face. C'est encore lui qui a dû manigancer quelque chose avec Toussaint.

Après avoir tout bousculé, les gendarmes sont partis en s'excusant poliment.

UN GRELOT DANS LA TÊTE

Un mois plus tard, j'étais profondément endormie quand en pleine nuit on sonne à la porte. Je me demande si j'ai bien entendu, on sonne à nouveau et on resonance. Dietz et Landré, mon fermier, qui logeait là depuis la mort de mon mari, ouvrent la fenêtre. J'entends la voix de Landré.

« Qu'est-ce que c'est ? »
— C'est Juanito, nous voulons voir M^{me} Besnard. »

Juanito, neveu de Massip, était un mauvais

garnement qui avait été poursuivi quelques mois avant pour avoir volé de l'avoine.

« Mais qu'est-ce que vous lui voulez à cette heure ? »

— On veut lui parler. »
Je regarde la pendule : il était 2 heures du matin. J'ouvre la fenêtre à mon tour :

« Qu'est-ce que vous avez à faire ce tapage, qu'est-ce que vous me voulez ? »

Ils étaient deux là. Juanito et Olivier, un voisin du château Massip.

« Faites-nous entrer, nous avons soif. »

— Et si je vous faisais arrêter pour tapage nocturne ? Vous avez une maison, je pense. Vous trouvez que c'est correct de venir déranger les gens à cette heure !

— Je vous en supplie, ouvrez-nous ! Nous avons soif. »

Alors, Landré me crie de là-haut :

« N'y allez pas, madame, ils ont bu un coup de trop et on sait qu'ils ont acheté un mauvais revolver il y a quatre jours. »

On a refermé les croisées et je les ai entendus partir avec de grands éclats de rire.

C'est de famille d'avoir un grelot dans la tête, je me dis tout en me recouchant, et voilà le genre de ceux qui veulent me faire passer pour ce que je ne suis pas.

UN HOMME EN GUENILLES

Le juge m'a déclaré :
« Outre le mobile de l'intérêt, on peut se demander si la présence de Dietz, le prisonnier allemand, n'a pas créé un nouveau mobile : celui des sentiments que vous pouviez éprouver pour cet Allemand et des relations coupables que vous pouviez entretenir avec lui. »

Cela ne peut pas continuer, il y a de l'abus.

Un jour, Léon rencontre un ami, M. Plet, qui lui dit que son frère avait son travail au camp de prisonniers allemands de la Chauvinerie, et qu'il avait procuré plusieurs ouvriers à des amis qui en étaient très contents.

Léon se décida et nous allâmes jusqu'à Poitiers voir M. Plet. Il nous dit qu'il y avait là un étudiant qui était prêt à tout, et que son

confidens - 1752 - 1 memoires Marie Besnard

Exclusivité Confidences

père était mort dans un camp de concentration pour avoir été anti-Hitlérien ; il était plutôt à plaindre.

« Donnez voir, dit Léon, s'il est courageux, je lui apprendrai le métier. »

Et nous ramenons Dietz avec nous. Il était en guenilles, mais savait être très poli sans être honteux.

« Tu vas sortir au marché, me dit le lendemain mon mari, apporte une chemise et un pantalon, je ne veux pas qu'il soit dit qu'un ouvrier chez moi n'a pas ce qu'il faut. »

Dietz remercia plus avec son travail qu'avec des mots. Il était payé au tarif des prisonniers, c'est-à-dire bien loin de ce que gagne un homme chez nous, et Léon trouvait juste de lui donner au-delà de son dû des choses qui compensaient un peu. Si bien que quinze jours après il m'envoya lui acheter un change. Honnête, sérieux, s'appliquant à vite apprendre, n'oubliant rien, il gagnait bien son petit avantage, et ce n'était pas notre genre de profiter du malheur des autres.

Comme toujours ont fait nos domestiques, il mangeait avec nous et couchait dans la mansarde de la maison. Il avait pris confiance à se voir bien traité, il nous faisait lire les lettres de sa mère et nous parlait de sa fiancée qu'il épouserait quand il aurait fini son temps.

Un bon domestique, qui partage la vie et la peine, c'est quelqu'un de la famille. Et il y avait de l'affection quand Léon disait de lui en riant :

« Il me crèvera, l'animal, je ne peux pas fournir à son travail, il va trop vite, il fait trop bien. »

Le juge m'a déclaré :

« Cependant Dietz est parti en mai 1948 pour l'Allemagne. »

« Vous êtes alors allée voir une cartomancienne pour savoir quand il reviendrait et, en fait, il est revenu en 1949, sur votre demande. »

Alors, c'est mal, quand on a un bon serviteur qui fait bien l'affaire, de se voir dans l'ennui à l'idée qu'il va partir. Je savais bien que chez nous ce n'était pas un avenir pour lui, et que si, dans son malheur, il avait eu le bonheur de trouver de bons maîtres, il avait mieux à faire dans son pays ; aussi, dès la mort de mon mari, eut-il le désir de retourner chez lui. Et je n'étais pas sûre que je saurais comme mon pauvre mari en arrêter les dégâts si cela recommençait. Voilà pourquoi mon cousin Martin et Baraudon lui-même lui demandèrent de rester.

J'étais dans l'ennui, j'avais de grosses sommes à payer pour la succession, dont, bien sûr, je n'avais pas le liquide. Que fallait-il vendre ? Quel choix faire ? Ces choses-là n'étaient pas ma partie du temps de Léon et je ne savais quelle décision prendre. Je rencontre une amie à qui je fais part de mes soucis et de mes hésitations.

« Allez donc voir M^{me} Bernard, elle vaut tous les hommes d'affaires et elle ne se trompe pas parce qu'elle lit dans l'avenir si l'affaire est bonne ou mauvaise. Moi, j'ai suivi ses conseils et je m'en suis trouvée joliment bien. »

Le lendemain, en me rendant au cimetière où j'avais pourtant l'habitude d'aller demander conseil à Léon, je me laisse tenter, et je fais un crochet pour aller trouver cette dame.

« Le voyez-vous dans une réussite, je lui demande, je suis ennuyée. Faut-il vendre cette maison, ou bien ce champ-là ? »

J'ai tout de suite vu qu'elle ne disait que des bêtises et je n'ai pas trainé chez elle. J'ai repris ma première idée, c'est de Léon que j'ai su ce qu'il fallait faire.

Le juge m'a déclaré :

« Quelle fut l'attitude de Léon Besnard à l'égard de Dietz ? »

« Les témoignages sont contradictoires. »

M^{me} Thaudière, MM. Lesueur et Chiquet disent qu'il le considérait comme un bon ouvrier et que votre ménage était uni.

« D'autres disent que Léon Besnard était jaloux de Dietz. Toussaint et M^{me} Pintou auraient reçu les confidences de Léon Besnard : « Dietz est le maître chez nous et je suis le domestique de mon domestique. »

Ce que je me demande, c'est comment on a pu enfile toutes ces histoires au bout d'une aiguille, et pourquoi ? Toussaint, Pintou, je comprends. Pas trop fiers au début, tendant les mensonges d'une main et les retirant de l'autre par crainte des ennuis, rien que de se savoir dans le camp des policiers, ils ne sont plus gênés d'en inventer d'autres. Mais qu'est-ce que je leur ai fait, aux policiers ? Ils ne se sont pas réveillés un jour en se disant : « Tiens, on va embêter Marie Besnard », alors à quoi ça sert tout cela, à quoi ça sert ? Ce n'est tout de même pas pour flatter Massip : 50 kilomètres à la ronde, on sait qu'il est fou. Il faudra tout de même bien qu'un jour je comprenne.

Le juge déclara :

« Vous avez invité M. Baraudon à souper avec vous aux Libourcaux et lui avez demandé de déjeuner. »

« Vous avez servi de la soupe de la veille et vous avez mangé des haricots que Baraudon avait apportés. »

« Vous ne vous rappelez pas avoir mangé de la soupe au déjeuner et pourtant Baraudon est affirmatif. »

Cette histoire de soupe, pourquoi Baraudon dit que j'ai insisté pour qu'on en prenne ?

C'est tout de même qu'on le lui a soufflé, ce n'est pas le genre de choses qu'il inventait. Moi je sais que Léon m'aurait bien envoyé promener avec mon reste de soupe. On n'en mangeait jamais le midi, et à la campagne il y a assez de bêtes pour la leur faire finir. Et pourquoi j'aurais fait des œufs sur le plat ? Après la soupe, en admettant, il n'y aurait pas eu assez avec les haricots et le poulet ! Tout cela, c'est peut-être bien arrangé, mais cela n'est pas raisonné. Il n'y avait pas vingt-quatre heures qu'il m'avait tenu de tels propos que je reçus à nouveau la visite de la gendarmerie.

Le juge, continuant l'interrogatoire, ajouta :

« Léon Besnard après le repas est malade et vomit, et personne d'autre que lui n'est indisposé. »

« Rentré à Loudun, Léon Besnard a continué à vomir et vous avez finalement appelé le D^r Gallois. »

« Vous étiez souffrante également, le D^r Gallois vous a soignée et guérie. »

« Enfin, le 23 octobre, votre mari allant plus mal, vous avez demandé au D^r Gallois d'appeler en consultation un de ses confrères, le D^r Chauvenet. Après cette consultation vous les avez accompagnés jusqu'à la porte. »

J'ai répondu : « Je le reconnais. »

Et le juge continua :

« C'est là que se place le témoignage de M^{me} Pintou qui est très important. »

« Elle est restée dans la chambre de votre mari, et, pendant qu'elle lui tendait une cuvette,



Le commissaire Nocquet (à gauche) et l'inspecteur Chaumier ont le sourire ! Ils tiennent des « preuves » contre Marie Besnard... On sait maintenant ce qu'elles valaient.



M^{me} Pintou. Un personnage pour un roman.

il lui aurait dit : « Oh ! qu'est-ce qu'on m'a fait absorber ! » Elle aurait demandé : « Qui ? le prisonnier » et votre mari aurait répondu : « Non, Marie, c'est aux Libourcaux, nous allions manger la soupe, j'ai vu le liquide dans mon assiette et Marie a versé la soupe par-dessus, je l'ai mangée, et presque aussitôt après j'ai vomi. »

« M^{me} Pintou serait allée aussitôt trouver le D^r Gallois qui n'était pas chez lui. Accompagnée d'une amie, M^{me} Michault, elle est allée voir le D^r Chauvenet qui n'a donné aucune suite à ces révélations en raison de l'air agité de M^{me} Pintou, qu'il a prise pour un peu anormale. Il en a cependant parlé au D^r Gallois. »

J'étais absolument sidérée d'entendre de telles choses, j'en restais sans voix. Comme si mon mari aurait accepté de manger dans une assiette pas nette, comme n'importe qui d'ailleurs. De plus, est-ce que j'aurais attendu d'avoir un invité à ma table pour mettre devant lui du poison dans la soupe de mon mari. C'était tellement fou, tellement monstrueux, tellement incroyable que j'en étais anéantie. Je ne pus que pleurer à chaudes larmes.

Le juge continua :

« Vous vous élevez contre ce témoignage, d'après vous, votre mari s'est toujours laissé (Voir suite page 10.) »

Le mystère rôde autour de nous

J'étais alors étudiante et, ce jour-là, je séchais lamentablement sur une narration dont le sujet était : « Racontez un cauchemar. »

De la fenêtre de ma chambre, je pouvais surveiller toutes les allées et venues dans le jardin. Tout à coup, je vis mon grand-père franchir la grille d'entrée et se diriger vers Maman, qui se reposait sur une chaise longue.

Il était alors environ 4 heures de l'après-midi et, habituellement, il ne venait jamais à ce moment de la journée...

COINCIDENCE...



OU PRÉMONITION ?

Aussitôt, l'inspiration me vint... Je rédigeai, dans un style très alerte, mon soi-disant cauchemar : je voyais ma grand-mère (que je savais en voyage) prendre le train, revenir à Paris et, arrivée à destination, tomber entre le train et le quai, sur la voie... Personne n'avait assisté à l'accident, et un employé de la S. N. C. F. ne la découvrait que plus tard...

J'écrivais avec une hâte frénétique, et lorsque je conclus : « Heureusement, ce n'était qu'un cauchemar », je fus surprise de sentir mon front baigné de sueur. Je descendis rejoindre Maman au jardin. On m'y apprit que Grand-Père était appelé de toute urgence à l'hôpital où Grand-Mère se trouvait, ayant été victime d'un accident, à la gare.

Je me sentis pâlir affreusement et regardai tout le monde d'un air hébété. Je me mis à répéter machinalement :
— Elle est morte, elle est morte, elle est morte...

L'on me fit taire et m'affirma qu'il ne s'agissait que d'un accident sans grande gravité ; puis toute la famille se rendit au chevet de Grand-Mère. Arrivés à l'hôpital, l'infirmière en chef nous y apprit sa mort... A 4 heures, Grand-Mère avait été découverte sur la voie, la face violacée. Crise cardiaque.

Je m'évanouis...
Lorsque je racontai à Maman mon surprenant pressentiment, celle-ci se montra sceptique mais, lorsque je montrai mon devoir, toute la famille fut bouleversée. Oui, je le crois, le mystère rôde autour de nous.

M^{me} M. B..., de Houilles (S.-et-O.), qui gagne la prime de 50 NF.

Les mémoires de Marie Besnard

(Suite de la page 5.)

soigner par vous sans aucune répulsion. Ce qui semble exact, de plus Léon Besnard n'a fait aucune confiance à aucun autre des témoins qui étaient autour de lui, ni au docteur. Mais M^{me} Pintou est formelle.

« Tous les témoins déclarent que vous l'avez bien soigné avec une grande affection, et que vous avez manifesté un très grand chagrin de sa maladie.

« Le vendredi 24 octobre, votre mari a eu une crise cardiaque et entraînait en coma urémique. Il avait, ainsi que le montre l'analyse, 1 gr. 41 d'urée, ce qui est très considérable. »

Je lui ai répondu : « J'ai dit au docteur de faire tout ce qui était en son pouvoir pour le sauver, car je savais qu'en perdant mon mari je perdais tout mon bonheur. »

Malgré tous les soins des D^r Gallois et Chauvenet, mon mari est mort le 25 octobre 1947 à 10 heures du soir. Le 28, accablée de douleur, je l'accompagnais à sa dernière demeure où il devait reposer en paix pour l'éternité. Moins de deux ans après, le 11 mai 1949, sa tombe devait être profanée par des mains étrangères.

Le 9 mai 1949, nous achevions de déjeuner à la maison, M^r Demeule, sa bonne, trois journaliers, Dietz, Landré et moi, quand, à la porte, frappe le garde champêtre. Il m'apportait une lettre cachetée dans laquelle on me priait de me trouver au cimetière le surlendemain, à 2 heures de l'après-midi, pour l'exhumation de mon mari.

ILS ONT PROFANÉ LA TOMBE !

Hélas ! Voilà qu'on allait profaner la tombe de mon pauvre Léon pour les méchants racontars de Toussaint, Massip et Pintou. J'étais partagée entre la colère et le chagrin, et je regrettais bien de n'avoir pas suivi ma première idée qui était de déposer contre eux une plainte en diffamation. Mais les bras m'en tombaient, il se dit tant de choses à la ville, qu'on se répète ou qu'on laisse courir, qu'on en prend l'habitude et qu'on n'en connaît pas le danger. Ce n'était pas que je craignais quelque chose, mais ce qui me révoltait, c'est qu'on s'attaque à un mort dont la dépouille devrait être sacrée. Jusque-là, bien que les jugeant à leur valeur, je n'avais pas pensé être mêlée à de pareils sauvages, sans foi ni cœur.

M^r Demeule me réconfortait comme il pouvait :

« Prenez sur vous, madame Besnard, je sais bien que vous ne méritez pas cette nouvelle peine, mais il faut bien qu'ils soient confondus. Dans le fond, c'est encore ce qui fera le plus vite taire ces méchants bruits.

— Bien sûr, mais je ne trouve pas juste que mon pauvre Léon en pâtisse.

— Vous croyez qu'il ne l'aurait pas accepté pour prouver votre innocence ?

— Je ne dis pas, mais c'est dur tout de même, à cause des gens qui ne valent pas la corde pour les pendre. »

J'avais le cœur bien meurtri quand ils sont partis, M^r Demeule promit de revenir me chercher pour m'accompagner dans cette douloureuse épreuve.

A peine étais-je seule, occupée à débarrasser la table, qu'arrivent deux policiers : Nocquet et Chaumier.

« On vient vous chercher pour vous emmener à la gendarmerie.

— Et pourquoi donc ?

— Vous le saurez là-bas. »

Sans autre explication, ils m'emmenèrent



Le professeur Beroud, toxicologue. Il découvre de l'arsenic. Beaucoup d'arsenic... Peut-être même un peu trop...

dans leur voiture jusqu'à la gendarmerie, où ils s'enfermèrent avec moi dans un bureau.

TOUS LES POISONS DE FRANCE

D'un ton mal poli, dont je n'avais pas encore l'habitude, ils commencent à me faire subir un interrogatoire outrageant.

« Vous savez qu'après-demain on exhume votre mari. Et vous savez que nous savons que vous l'avez empoisonné ?

— Non, messieurs, vous ne pouvez pas savoir ce qui n'existe pas.

— Ne faites pas la maligne avec nous, vous serez bien obligée d'avouer puisqu'on a toutes les preuves, mais ce qu'il faut nous dire, c'est comment et avec quoi vous l'avez fait.

— Je ne peux pas vous dire ce qui n'est pas. Je n'ai pas empoisonné mon mari.

— Cela vous coûtera cher de ne pas répondre. Puisqu'on vous dit qu'on vous a vue, et vous le savez bien.

— On n'a pas pu me voir, messieurs, parce que ce n'est pas vrai.

— C'est Léon, lui-même, qui l'a dit, et les docteurs l'ont répété.

— Les docteurs n'ont pu répéter ce que Léon n'a pas dit, et ce qu'ils savent qui n'est pas.

— Ce sera bien plus grave pour vous si vous faites l'entêtée, tandis que, si vous dites la vérité, on vous en tirera.

— C'est en disant que je n'ai pas tué mon mari que je dis la vérité, et rien ne me fera dire le contraire. »

Et pendant quatre heures ils ont continué, se fâchant, se montrant plus calmes, reprenant à tour de rôle l'interrogatoire. Ils me citaient tous les poisons de France pour me faire dire lequel j'avais employé. Avec quoi ? Avec quoi ? Avec quoi ?... Mais je ne fournissais pas à répondre. Comment l'aurais-je fait ? Alors, ils m'ont menacée.

« Je ne vous crains pas, messieurs. J'ai patience à présent ; la vérité se fera... »

Au bout de quatre heures, ils m'ont conduite dans la cour de la gendarmerie, ils venaient de chercher Ady pour l'interroger à son tour. Je suis restée là. Pas nerveuse, ma foi, plutôt chagrinée, et je pensais : « Mon pauvre Léon, quand tu me disais : tu auras du mal, tu n'aurais tout de même pas eu l'idée que ce serait celui-là ! »

ON VOUS COUPERA LE COU !

Ils m'ont fait rentrer à nouveau dans le bureau où ils étaient encore tous les deux. En passant, j'avais croisé Ady qui pleurait

MITTERRAND

Sa stratégie sur 3 ans
dévoilée par Marc Ullmann

Sondage: les Français
eux aussi remanient
le gouvernement

BOBET

Adieu Louison, grand
champion sur les routes et dans
la vie, par Jean Gau

SEXE

Katherine Pancol s'insurge
contre la censure de la pub: le
ridicule tuera cette loi

RONET

Un vrai séducteur. Ses secrets,
par Alexandre Astruc

DIANA ET WILLIAM

Ils partent ensemble
pour l'Australie parce qu'elle
refuse de se séparer
de son fils.
(voir page 40)

MARIE BESNARD

« La bonne dame de Loudun ».

Ainsi appelait-on cette dame au physique un peu ingrat :

Marie Besnard. Son mari, Léon, meurt, le 27 octobre 1947, d'une crise d'urémie, malgré les soins de deux médecins.

Deux ans plus tard, une ancienne postière, Louise Pintou s'agite : « Marie a empoisonné Léon ». Elle en convainc un juge qui

ordonne l'exhumation de Léon puis de toute sa famille. Stupeur : dans

13 corps on découvre la présence

d'arsenic. La « bonne dame » devient l'empoisonneuse. Pendant 57 mois une

formidable bataille d'experts s'engage. Acquittée,

Marie finit ses jours à Loudun où elle rédige ses mémoires : « Et si cela vous arrivait demain ? ».

On lui trouvait une gueule d'empoisonneuse

Le Poitou, au lendemain de la guerre, somnole. Les hivers sont longs et les activités réduites. La région ne s'ennuie pas, elle se morfond. Le train-train quotidien occupe les villages et les laisse assoiffés d'inattendu. En vain, car il ne se passe jamais rien. Un tournoi de pétanque par-ci, un match de foot par là, une tournée de Dubonnet par dessus et c'est le retour à la maison. Toile cirée, soupe aux choux et sexe purement familial : ça vivote. Seul remède au spleen : la loterie nationale, les ragotages et l'espionnage de persienne. Justement, à Loudun, dans la Vienne, on en raconte de belles. C'est Marie Besnard qui est sur la sellette... La malheureuse vient d'enterrer Léon, son mari, qui est mort le 27 octobre 1947 d'une crise d'urémie. Au bout de 18 ans de ma-

riage, c'est triste, mais cela arrive. Simple-ment, ici, cette fois-ci, cela fait jaser. Pas tout le monde bien sûr mais une certaine Louise Pintou, l'ancienne postière que sa ménopause travaille. C'est inouï, elle n'en finit pas de calculer des dates, de parler du premier mari décédé de Marie, d'évoquer les autres membres de la famille morts. Léon et sa femme n'ont-ils pas hérité à neuf reprises entre 1938 et 1945 ?.. Tout cela n'a ni rime, ni raison mais les gens écoutent quand même. Auguste Massip, par exemple, est passionné... Bizarre, l'Auguste. Habitant une espèce de château en ruine, il ne lit que des romans policiers et passe la plupart de ses soirées à annoter le « Larousse médical ». Pour ses voisins, il est « le dingue ». Pour le Parquet, en revanche, il est (suite page 144)



21 février 1952 : début du procès Marie Besnard. Sa mantille, ses lunettes et son manteau donnent à « la bonne dame » une allure d'empoisonneuse.



Les policiers simulent un vol pour relancer l'enquête

(suite de la page 140) un citoyen tout à fait normal et les autorités judiciaires de Poitiers, n'ayant probablement rien de consistant à se mettre sous la dent, accordent la plus extrême attention à la lettre qu'il leur envoie pour accuser Marie du meurtre de Léon. Un juge est même chargé, à tout hasard, d'instruire le dossier. Malheur : le magistrat se pique au jeu. Négligent les rumeurs selon lesquelles Louise Pintou aurait été la maîtresse de Léon, il attache la plus grande importance au contraire à la liaison qu'aurait eu Marie avec le jeune et séduisant Dietz, un prisonnier de guerre allemand que la glorieuse armée française dans son irrésistible élan a mis en dépôt fin 44 chez les Besnard. Les témoignages, pourtant, sont contradictoires. Tandis que les uns affirment que le ménage Besnard était très uni, les autres prétendent que Léon était jaloux et aurait dit à plusieurs reprises : « Dietz est le patron chez moi ; je suis le domestique de mon domestique. » C'est troublant. Les gendarmes n'en sont pas moins leur enquête. Le juge s'obstine. Des policiers simulent un cambriolage chez Madame Pintou pour pouvoir relancer des investigations qu'ils jugent bâclées. Louise, plus vipère que jamais, a maintenant une version apocalyptique de l'agonie de Léon. Trois jours avant sa mort, tandis qu'elle lui tendait une cuvette, celui-ci lui

aurait dit avant de sombrer dans le coma : « Qu'est-ce qu'on m'a fait absorber ? » A quoi Louise réplique : « Mais qui ?... Dietz ?... » Ce qui provoque cet aveu : « Non... Marie !... Nous allions manger la soupe, j'ai vu le liquide dans mon assiette et Marie a versé la soupe par-dessus... Je l'ai mangée et presque aussitôt, j'ai vomi... ». Finalement, le 11 mai 1949, on procède à l'exhumation de Léon dont on prélève des viscères pour en confier l'examen à un éminent toxicologue de Marseille, le docteur Béroud, qui découvre dans les résidus une quantité anormale d'arsenic et déclare que la dose a très bien pu être versée dans une assiette de soupe.

Marie, sur les conseils de ses défenseurs, demande alors une contre-expertise. La réponse du juge Roger est formelle : « Je ne peux faire droit à cette demande étant données la compétence et la notoriété du docteur Béroud !... » Et, remettant ses scrupules, il fait arrêter Marie le 21 juillet. Conduite à la prison de Poitiers, elle y est « cuisinée » par le commissaire Nocquet et l'inspecteur Chaumier.

— « Tu vas avouer... tu lui as fait bouffer de l'arsenic à ton mari !... »
— Nom de Dieu... faut-il qu'on te tape sur la gueule pour te faire avouer... on te cou-

pera le cou... tu n'y échapperas pas... vieille saloperie !... » (propos rapportés par Mme Besnard).

Pour Marie, c'est l'enfer. Il n'y a pas de contre-expertise et, encensé par la presse, le docteur Béroud décide de poursuivre ses expériences. On déterre toute la famille et le rapport du toxicologue recense treize personnes empoisonnées à l'arsenic ! Cette fois-ci, quand le procès s'ouvre à Poitiers le 21 février 1952, la France salive. Les premières escarmouches, les journalistes, influencés par les propos d'Hervé Bazin et par les articles de Paul Vialar dans « Radar », affirment que l'accusée, menteuse et méchante, sera très sévèrement condamnée. Celle-ci, à demi cachée par une mantille noire, n'a pas la cote.

Le fameux docteur Béroud, lui, l'a : il vient faire une déclaration : « Les méthodes de Marsh et de Cribrier qui m'ont permis de déceler des quantités mortelles d'arsenic... présentent une rigueur et une certitude mathématiques. Les appareils utilisés étaient purs, les contrôles irréprochables... » C'est impressionnant. Malheureusement pour l'homme aux contrôles irréprochables, la défense prouve que les viscères examinés n'appartiennent pas toutes aux victimes supposées : le nombre des bocaux a diminué pendant le voyage !... Celui qui contenait le larynx et les cheveux



La teneur en arsenic varie...selon le procédé d'analyse

de Léon n'est jamais parvenu à Marseille ! Béroud doit alors convenir qu'une erreur a probablement été commise et, consultant ses notes, il réalise qu'on a mélangé le bocal contenant le larynx et les cheveux avec le contenu d'un autre bocal !... C'est burlesque. Et tout sombre dans la ridicule lorsque, Trissotin de la Canebière, il confond arsenic et antimoine dans des tubes que lui montre la défense. La contre-expertise est accordée, le procès renvoyé...

Le second examen a lieu sous la haute direction du Professeur Piédelièvre, assisté des Professeurs Griffon, Fabre et Kohn-Abrest. Ces messieurs, prenant leur travail au sérieux, font prélever de la terre du cimetière avec quelques résidus de défunts « anciens et sans famille »... Une cinquantaine de bocaux remplis de ces extraits sont répartis entre eux. Pour commencer, on utilise la méthode, alors à la mode, du Professeur Griffon. Elle consiste à introduire des cheveux dans la pile atomique du Fort de Châtillon. Un compteur Geiger permet de déceler des radiations arsenicales et même de préciser la date d'absorption du poison ! Ensuite, chacun y va de son analyse personnelle. C'est long, long, long. Marie Besnard est encore en prison, à la fin du mois de janvier 1953, quand les experts apportent leur rapport définitif. Aussitôt, les avocats de la défense font remarquer

certaines anomalies : les quantités d'arsenic décelées varient selon les procédés utilisés et selon les matières examinées. Certains déchets, étudiés par la méthode Griffon, semblent contenir des doses massives d'arsenic alors que le procédé Kohn-Abrest n'en décele aucune trace !

Devant de telles contradictions, le Professeur Piédelièvre, contraint de tirer une conclusion, avoue n'être pas en mesure de percer le mystère de l'agression toxique... Au Palais de Justice de Poitiers, c'est la chienlit. Le nouveau président, fort embarrassé, remet le procès et, afin d'éviter les bagarres entre les avocats parisiens et le Parquet de Poitiers, la Cour de Cassation renvoie l'affaire devant les assises de la Gironde.

Un second procès s'ouvre donc, à Bordeaux, le 15 mars 1954. Les témoins à charge, Louise Pintou et Auguste Massip, sont de plus en plus délirants. Le doyen Fabre et le Professeur Piédelièvre se montrent prudents. Griffon et Kohn-Abrest, en revanche, s'acharnent sur leur dose d'arsenic mais ne troublent guère la défense, rassurée par M. Le Peintre, ingénieur des Eaux et Forêts de la ville de Paris, qui vient témoigner que la terre des cimetières contient toujours un excédent d'arsenic...

Après quatorze audiences, on doit repartir à zéro ! Le Tribunal convoque un certain docteur Truffert, spécialiste de la fixation de l'arsenic exogène dans les cheveux. Invité à donner son opinion, il explique comment la teneur des cheveux en arsenic peut dépasser largement celle du liquide dans lequel ils ont trempé et résister à tous les lavages...

La Cour, de plus en plus troublée, renvoie alors une fois de plus le procès mais accorde enfin à Marie Besnard sa liberté provisoire, le 12 mai 1954. Elle a passé 57 mois en prison ! Pour rien. Deux ans plus tard, en novembre 1956, on découvre que les cercueils de la famille Besnard ont été bouchés au plâtre, matériau qui contient toujours de l'arsenic.

En pleine forme, rajeunie, réhabilitée aux yeux de ses concitoyens, Marie Besnard exige alors d'être jugée. Cela demandera encore cinq ans. Enfin, en 1961, la Cour acquitte Marie Besnard, qui va finir sa vie, objet de la curiosité générale, dans un café de Loudun où se pressent les touristes. Ses Mémoires, titrés « Et si cela vous arrivait demain », se vendent comme des petits pains, c'est la justice, enfin.

Au total, « la plus grande empoisonneuse de tous les temps » n'aura empoisonné... que les experts ! ■

GILLES MARTIN-CHAUFFIER

Mise en « liberté provisoire » (à g.), Marie ne retrouve la sérénité qu'après son acquittement et la publication de ses mémoires.

Alice Sapritch, digne comme le malheur, sous la célèbre mantille de Marie Besnard (entre ses deux avocats : Paul Barge et Bernard Fresson).

Frédéric Pottecher (photo du bas) a retrouvé sa Marie Besnard grâce à l'irremplaçable Alice Sapritch.

meur public. Les boiseries vénérables n'ont jamais autant transpiré.

Un tournage, c'est toujours un drôle de chantier. Il est interdit de se prendre les pieds dans les câbles télé et les silences du metteur en scène. Règle essentielle : ne jamais se décourager et se précipiter dans les temps morts.

Quarante jours de tournage pour un film de trois heures, ce n'est peut-être pas l'idéal mais Yves-André Hubert s'est fait, depuis longtemps, une raison.

— On doit aller à l'essentiel, dit-il, laisser tomber les détails, même si on a envie de peaufiner certains plans. Il

viar » eût-il goût d'arsenic.

Croit-elle à l'innocence de Marie ? Elle vous renvoie dare-dare au film.

— Je propose une image de ce personnage complexe. Ce n'est pas à moi de dire s'il est innocent ou coupable. Quand j'étais enfant, il m'arrivait d'ouvrir ce que j'appelais une fenêtre pour voir le cœur de mes poupées.

D'une certaine façon, je continue. C'est l'intérieur des gens qui compte. Il faut aller chercher dans leur tête et dans leur cœur, les raisons de leur choix et de leurs actes. C'est ce que j'ai essayé de faire avec Marie Besnard. J'espère que je gagnerai la partie.



YVES-ANDRÉ HUBERT TOURNE « L'AFFAIRE MARIE BESNARD »

UNE RUMEUR DE POSTIÈRE...

Accusée d'avoir décimé sa famille à l'arsenic, Marie Besnard fut acquittée en 1961 après douze années de procédure durant lesquelles sa ville de Loudun fut empoisonnée par la rumeur. Marie Besnard doit beaucoup à Frédéric Pottecher qui la retrouve aujourd'hui. Avec Alice Sapritch plus vraie que nature.

On ne se rend pas au tribunal de Melun, un bâtiment en brique raide comme la justice, sans une bonne raison. Frédéric Pottecher en avait une. Il y venait, pour une fois, suivre « son » affaire et retrouver « sa » Marie Besnard.

La grande histoire judiciaire des années 50, qui avait fait la Une de la presse avec des titres à vous glacer le sang, s'est fait, pour TF1, une tête de téléfilm (1), avec Alice Sapritch dans

le rôle de « la bonne dame de Loudun ».

Frédéric Pottecher avait suivi les trois procès. Il était donc bien placé pour écrire le scénario. En quelques phrases gonflées de souvenirs et de respect, il évoque cette « grande paysanne, élevée chez les bonnes sœurs » qui finit sa vie comme « une petite bourgeoise qui a du foin dans ses bottes ».

Tout avait commencé en 1947 par

une rumeur de postièrre dans ce bourg de Loudun qui savait faire mijoter le ragoût et le ragot. La ville natale de Théophraste Renaudot (2) se préparait une célébrité encombrante. Marie Besnard fut accusée d'avoir empoisonnée son mari et une bonne partie de sa famille.

« Vous savez, je n'ai rien inventé. Mais il ne faudrait pas croire que l'affaire Marie Besnard nage toujours dans le cynisme et l'horreur. Certains

témoins ressemblent vraiment à des personnages de bande dessinée. »

En entrant, presque sur la pointe des pieds, dans la salle où se rejoue le deuxième procès de Marie Besnard, Frédéric Pottecher a l'air ravi de celui qui va retrouver une vieille connaissance. Dans le box des accusés, Alice Sapritch se lève, aussi sombre que la robe de ses avocats.

De la célèbre mantille en dentelle jusqu'aux chaussures, le noir domine. La tenue de la veuve est irréprochable. « Marie était toujours impeccable » murmure Frédéric Pottecher, assis près du metteur en scène, Yves-André Hubert.

Expert, commissaire... Les témoins arrogants, précis ou intimidés défilent à la barre. « Jurez de dire la vérité, toute la vérité... » On jure, on répète, on tourne, on retourne. Cent soixante-dix figurants jouent la ru-

faut une grande habitude pour ne pas se laisser piéger.

« Silence, on tourne ». Pause. Bernard Fresson le principal avocat de Marie Besnard, va se dégourdir les jambes. Alice Sapritch, digne comme le malheur, sort son fume-cigarettes. Après *Vipère au poing*, *La Cousine Bette*, *Cri de la chouette*, elle retrouve une nouvelle fois Yves-André Hubert et un rôle pas franchement sympathique. Mais « on refuse rarement le ca-

Alice Sapritch retourne sur le banc des accusés, tenace et secrète comme cette paysanne qui n'a jamais voulu croire que Dieu l'avait tout à fait abandonnée.

Après douze ans de procédure, Marie Besnard fut acquittée en 1961.

MARIE GRU

(1) La diffusion de *L'Affaire Marie Besnard* est prévue pour avril 86.
(2) 1586-1653. Premier journaliste de France. Créateur de *La Gazette*.

A mettre à la fin

ET SI CELA VOUS ARRIVAIT DEMAIN ?

SI, **INNOCENTE**

VOUS ÉTIEZ **EMPRISONNÉE**

| accusée d'avoir empoisonné les vôtres, mise au pilori, considérée par le monde entier comme la plus grande empoisonneuse de tous les temps

C'EST LA TERRIBLE EXPÉRIENCE VÉCUE PAR MARIE BESNARD

| cette terrible expérience est racontée au jour le jour par celle qui a tant souffert, en UN DOCUMENT UNIQUE :

LES MÉMOIRES DE MARIE BESNARD

| illustrés de documents photographiques dont Confidences s'est assuré L'EXCLUSIVITÉ

Confidences

dans lequel vous trouverez également un nouveau grand roman « ADIEUX A LA BIEN AIMEE » de Doris FABER et un nouveau grand roman-photos « LA FILLE DE LA RIVIERE ». Plus toutes les histoires, les romans, toutes les rubriques qui font de CONFIDENCES VOTRE AMI HEBDOMADAIRE.

ACHETEZ VITE CONFIDENCES ★ EN VENTE PARTOUT 0,70 NF